

4

Le Président de la République

22/67

Dakar, le 14 AVR 1967

180412

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, un décret de présentation à l'Assemblée nationale d'un projet de loi portant loi de finances pour l'année financière 1967-1968.

Je vous serais obligé de bien vouloir soumettre ce projet à la délibération de l'Assemblée nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération./.

LEOPOLD SEDAR SENHOR



- Monsieur le Président de l'Assemblée nationale

DAKAR

AB 412

REPUBLIQUE DU SENEGAL

N° 57-0398/PR/SG/BL

16.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DECRET DE PRESENTATION

à l'Assemblée nationale d'un projet de loi
portant loi de finances pour l'année 1967/1968

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

DECRETE :

ARTICLE UNIQUE : Le projet de loi, dont la teneur suit,
sera présenté par le Ministre des Finances, qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Fait à Dakar, le 14 Avril
1967.

LEOPOLD SEDAR SENGHOR.

13612

ASSEMBLEE NATIONALE DU SENEGAL

2ème Législature

Première Session Ordinaire 1967

R A P P O R T

présenté au nom de la

COMMISSION de l'Education, de la Culture, de l'Information
des Arts, de la Jeunesse et des Sports

saisie pour avis

Concernant:

- le projet de Budget 1967/68 de certains services
rattachés à la Présidence de la République

Par M. Charles B. JULES
Rapporteur

1967-168

Monsieur le Président,

Mes Chers Collègues,

Dans sa séance du 16 Mai 1967, votre Commission de l'Education, de la Culture, de l'Information, des Arts, de la Jeunesse et des Sports, saisie pour avis a examiné certains services rattachés à la Présidence de la République.

A savoir:

1/- CHAPITRE 301 - Articles 210, 320, 325, 420 et 430

2/- CHAPITRE 302 - Articles 320, 325, 420 et 430

Pour ce qui est du chapitre 301, art.210, le Commissaire du Gouvernement nous a fait comprendre que l'augmentation des crédits par rapport à l'année dernière est dûe au recrutement d'un instituteur à la place d'un commis, prévu l'année passée.

A l'article 320, l'accroissement est dû à l'augmentation des élèves et partant des indemnités. Néanmoins, la Commission émet des réserves quant à la vacation des Professeurs qui accuse une augmentation de 1.900.000.

/...

- 2 -

L'article 325 fait ressortir une augmentation d'effectif dûe au recrutement d'un chauffeur, d'un planton et d'un secrétaire que le service se faisait prêter l'année dernière. Etant donnée cette nouvelle charge, la Commission s'ét onne que le montant de 15.000.000 attribué l'an passé n'est pas été au moins maintenu.

Quant à l'article 420, malgré la disparition de 2 postes, il accuse une augmentation dûe aux modifications des indices dans le nouveau statut.

Les articles 320, 325, 420 et 430 du chapitre 302 n'ont donné lieu à aucune objection.

Sous réserve des quelques observations mentionnées ci-dessus, votre Commission de l'Education, de la Culture, de l'Information, des Arts, de la Jeunesse et des Sports saisie pour avis vous invite à adopter les articles des chapitres 30¹ et 302 nous concernant./

AB 412

REPUBLICQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

R A P P O R T

présenté

au nom de la

COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE, DE L'INFORMATION,
DES ARTS, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, saisie pour Avis

concernant

les CHAPITRES 371 - 372 et 374 relatifs au MINISTERE DE
L'INFORMATION et du TOURISME, du PROJET de Loi de Finances
pour l'Année 1967/1968

Par M. Joseph GOMIS

Rapporteur.-

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

La Commission de l'Education, de la Culture, de l'Information, des Arts, de la Jeunesse et des Sports, s'est réunie le mercredi 10 Mai 1967 à 15 Heures dans sa salle des conférences en présence du Ministre Délégué auprès de la Présidence chargé de l'Information et du Tourisme.

La Commission, après étude comparative des budgets de ces deux dernières années (1966-67 et 1967-68) a constaté qu'il n'a pas été tenu compte du caractère dynamique dont se réclame le département de l'Information et du Tourisme appelé à jouer dans l'économie et une meilleure connaissance du pays, le rôle d'avant-garde et d'élément moteur pour un Tourisme véritablement moderne c'est-à-dire doté d'un équipement et de crédits suffisants.

Cette étude a, par ailleurs, amené la Commission à constater une diminution progressive de ces crédits dans des proportions si importantes qu'elle a jugé bon et nécessaire de les signaler ici. C'est ainsi

- qu'en 1964-65, le budget du Personnel était de 40.830.000 francs ; celui du matériel de 53.980.000 Frs.
- En 1965-66, Personnel de 40 Millions à 29 Millions
Matériel de 53 Millions à 42 Millions.
- En 1966-67, Personnel de 29 Millions à 27.800.000
Matériel de 42 Millions à 40.110.000

Après ces constatations, la Commission passe à l'examen des chapitres du budget.

.../...

Chapitre 371 - Article 8310 .-

Au poste des secrétaires

4 au lieu de 3.

Inscription inchangée : 1.198.000

Total du personnel : 30 au lieu de 29.

Inscription inchangée.

Il est noté à l'article 8330 une différence de crédits affectés aux allocations familiales.

- 1966-1967	418.000
- 1967-1968	1.190.000

soit une augmentation de 772.000 Francs.

L'augmentation du personnel de 3 unités ne justifie pas l'augmentation des allocations familiales qui est plus que doublé.

Article 8340.- Les six centres d'information fonctionnant actuellement, la Commission demande le rétablissement des 3 postes supprimés et inscrire 6 au lieu de 3 Commissaires régionaux.

Inscription : 2.200.000 francs au lieu de 1.300.000 Frs

Soit une augmentation de 900.000 francs.

- Le total du personnel passe de 77 à 80.

Total des inscriptions :	22.643.000 francs
au lieu de :	21.743.000 "

- Prestations familiales : 1.940.000 francs
inscription de l'année dernière
pour 82 employés - 67/68 - 80 employés

.../...

au lieu de 2.297.000 francs.

Soit une réduction de 357.000 francs.

- Prévisions pour avancement : 1.200.000 francs -
inscription inchangée

- Parts contributives : 2.600.000 francs -
inscription inchangée

Total de l'article : 28.383.000 francs

au lieu de 27.840.000 francs. Soit une augmentation
de : 543.000 francs.

La Commission demande que cette somme soit
prélevée sur l'excédent de 772.000 francs sur les allo-
cations familiales à l'article 8330 du même chapitre.

Les hôtessees d'accueil bilingues sont cer-
tainement l'un des supports essentiels de notre touris-
me.

Compte tenu de cette observation, la Com-
mission recommande la reconduction des chiffres de l'an
dernier soit : 1.450.000 francs pour les hôtessees d'ac-
cueil bilingues.

Le Guide de pêche sportive : Cet emploi ne
peut être supprimé en raison des services indispensables
qu'il rend et conditionne la venue au Sénégal de touris-
tes amateurs de pêche. Inscription budgétaire : 850.000
francs.

.../...

- Total du personnel : 43 au lieu de 38.
 - Total des inscriptions : 13.003.000 francs
au lieu de : 10.703.000 francs
 - Total de l'article.....: 14.682.000 francs
au lieu de : 12.382.000 francs.
- Sdt une majoration de..... 2.300.000 francs.

Chapitre 372 - Matériel.

Les articles 8310 - 8320 - 8340 - 8400 et 8410 bénéficient des mêmes inscriptions que l'an dernier.

Toutefois la Commission fait observer qu'en raison de la large propagande dont le Tourisme doit bénéficier (accueils, invitations, réceptions, affiches, projections en courts métrages), les rubriques publicités, insertions publicitaires, réalisation films courts métrages sont si insuffisantes et si dérisoires que la Commission demande, en insistant, leur substantielle augmentation.

Il est à noter que les deux courts métrages, présentés à SORANO à l'occasion d'un Gala, d'une durée de projection de 35 minutes environ, ont coûté 12 Millions, alors qu'il est prévu cette année et pour la même rubrique, 1 Million 500 Mille francs.

.../...

Il y a là un caractère symbolique dans la dotation de certains crédits dont ne peut se contenter la Commission lorsqu'on pense aux différents aspects utilitaires et obligatoires que l'on est en droit d'attendre du Département de l'Information et du Tourisme, puisque le résultat final est que ces crédits, bien qu'inscrits ne seront pas utilisés, par suite de leur insuffisance, ou ne couvriraient qu'une infime partie du programme à réaliser pendant l'année budgétaire.

Elle propose à la Commission des Finances, l'adoption avec les amendements que voilà du budget du Département de l'Information et du Tourisme pour l'année 1967/1968./-

AB 412

ASSEMBLEE NATIONALE DU SENEGAL

2ème LEGISLATURE

1ère SESSION ORDINAIRE DE 1967

R A P P O R T

présenté au nom

de la Commission de l'Education, de la Culture, de l'Information,
des Arts, de la Jeunesse et des Sports, saisie pour avis

Concernant

Le budget 1967- 1968 du Ministère des Affaires Culturelles
Chapitre : 531 - 532 - 534.

Par Ibrahima N'DIAYE

Rapporteur.

Monsieur le Président,
Mes Chers Collègues,

La Commission de l' Education, de la Culture, de l' Information, des Arts, de la Jeunesse et des Sports, réunie, le 11 Mai 1967, à 9 heures, a d' abord entendu le Ministre des Affaires Culturelles qui lui a fait un exposé détaillé sur le Budget 1967-1968 de son Département.

Au cours de l' examen de ce budget ^{article} procédé par article, les Commissaires convaincus des résultats positifs enregistrés durant l' année écoulée, s' associent pleinement à la politique du Gouvernement tendant à donner à la culture sénégalaise un aspect authentiquement africain.

Monsieur le Président,

Mes Chers Collègues,

C' est dans cette optique que votre Commission de l' Education formule les observations ci-après.

Paragraphe 531

Article 375 - Cabinet Ministre et Services Centraux :

- compléter le libellé de la rubrique, lire :

"Achat oeuvres Arts et frais d' assurances"

Article 380 .- Direction des Arts et Lettres :

Votre Commission souligne la nécessité de poursuivre avec l' aide de l' UNESCO, des études de planification concertée afin de dégager des perspectives de voies et moyens pour promouvoir une politique culturelle originalement africaine dans le domaine de la musique, de l' Art, de la peinture, de l' Architecture et des Lettres.

Votre Commission note avec satisfaction la politique de rénovation du système entreprise par le Gouvernement quant à l' introduction de l' architecture africaine dans les édifices et monuments publics, les possibilités de création au niveau des Départements, des commissions appelées à collecter des motifs inspirés d' oeuvres africaines connues et à l' institution

de fêtes régionales organisées sous l'égide des centres culturels dans le but d'enrichir le patrimoine national.

La Commission de l'Education souhaite que les Centres Culturels régionaux étendent leurs activités à l'aménagement de salles d'exposition et de vente d'objets produits par l'artisanat local afin de satisfaire les touristes désireux d'acquérir quelques souvenirs et favorisant ainsi le développement dudit artisanat.

Article 385 .- Patrimoine national :

- Compléter le libellé de la rubrique et lire : "Recensement et protection sites et monuments historiques."

Une préservation et une conservation des vestiges du passé (anciens forts et bâtiments de l'époque de colonisation, des sites touristiques, divers objets et souvenirs témoins de plusieurs siècles d'histoire) devient une nécessité à l'heure où le Sénégal s'engage dans la voie d'un tourisme ouvert et prometteur.

Une heureuse action mérite d'être tentée auprès de l'ancienne métropole avec l'accord préalable d'un groupe de pays africains (OCAM) pour une cession ou prêt pour copie de certains objets de grande valeur restés aux mains de l'ancien colonisateur.

Article 390.- Ecole des Arts et Lettres :

Au lieu de 19 professeurs, mentionner 18 et ramener l'effectif de 34 à 33.

Votre Commission déplore le manque de personnel autochtone de haute qualification (professeurs, chercheurs, mosaïstes ou maîtres d'arts). L'ensemble des postes de direction est confié à un personnel étranger, faute de mieux.

Cet aspect de la situation rendra longtemps encore plus difficile, la conception, la connaissance et la modernisation de nos propres valeurs culturelles et artistiques; si nous n'assistons d'ailleurs à une dégradation de notre patrimoine national .

..../...

3.

La formation d' un agent supérieur d' architecture et le rappel au sol natal de nos cadres opérant à l' étranger devient une nécessité.

Article 400 .- Musée dynamique :

Devant le succès sans cesse grandissant du Musée dynamique de Dakar, votre Commission de l' Education, lance un appel à tous les cadres responsables de la Nation (politique, Gouvernement, Syndicat, organisations de jeunesse) pour une campagne de popularisation au bénéfice du Musée Dynamique.

S' agissant de la radio, la Commission souligne que les émissions faites dans le domaine de la Culture, ne sont généralement que des reproductions d' un style unique d' oeuvres connues et souvent dépouillées de leur vraie physionomie (théâtre) et estime qu' il faut dépasser ce stade.

Aucune modification n' est portée aux totaux des chapitres et articles.

Sous le bénéfice de ces observations, la COMMISSION DE l' EDUCATION, DE LA CULTURE, DE L' INFORMATION, DES ARTS, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, adopte le présent budget soumis à votre examen et vous invite à faire de même ./-

AB 612

ASSEMBLEE NATIONALE DU SENEGAL

2ème LEGISLATURE

1ère SESSION ORDINAIRE DE 1967

R A P P O R T

fait

au nom de la Commission de l'Education, de la Culture, de l'Information, des Arts, de la Jeunesse et des Sports, saisie pour avis

sur

la loi de finances pour l'année 1967/1968 : chapitres 501, 502, 504, relatifs au budget du Ministère de l'Education Nationale.

présenté par :

Ibrahima THIAM

Rapporteur.

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

Votre Commission de l'Education, de la Culture, de l'Information, des Arts, de la Jeunesse et des Sports, saisie pour avis, s'est réunie le 22 Mai 1967 pour examiner la loi de finances 1967/1968 : chapitres 501, 502 et 504 relatifs au budget du Ministère de l'Education Nationale.

A. Analyse du budget.

Le budget de l'Education Nationale est en augmentation sensible par rapport au budget précédent.

Examinons les chiffres :

Exercice 1966/67

<u>Chapitre 501</u> - Personnel :	3.041.730.000
<u>Chapitre 502</u> - Matériel :	591.500.000
<u>Chapitre 504</u> - Transfert :	<u>728.570.000</u>
soit au total :	4.361.800.000

Exercice 1967/68

<u>Chapitre 501</u> - Personnel :	3.727.590.500
<u>Chapitre 502</u> - Matériel :	619.300.000
<u>Chapitre 504</u> - Transfert :	<u>919.179.500</u>
soit au total :	5.266.070.000

Récapitulations :

Montant du budget 1967/68 :	5.266.070.000
Montant du budget 1966/67 :	<u>4.361.800.000</u>
d'où une augmentation sensible de :	904.270.000

Voici les observations que votre Commission a cru devoir faire :

.../...

1°) - Dépenses de personnel.- Les crédits ouverts en 1966-67 ne correspondaient pas exactement au nombre de postes inscrits au budget.

Ce budget, tel qu'il avait été voté, ne permettait pas de faire face aux besoins de l'enseignement en matière de recrutement.

Par ailleurs, tous les élèves sortis des C.F.P. ne pouvaient pas être pris en charge, alors qu'ils étaient déjà des fonctionnaires.

Pour combler cette lacune, un réajustement du budget de l'Education Nationale a été demandé : par ce biais, 306 postes nouveaux furent créés par diminution de postes budgétaires attribués aux autres ministères, sur décision de Monsieur le Président de la République.

Donc, en 1966-67, environ 3.041.730.000 francs étaient inscrits pour le personnel. Or, le crédit nécessaire devait être de :

3.526.929.852 Francs

si l'on se reportait au document comptable du centre Peytavin.

Il faut ajouter à ce chiffre des postes de personnel subalterne en cours de recrutement, ce qui porte le chiffre global nécessaire pour l'année 1966-67, à :

3.584.379.852 Francs (à partir de documents comptables).

Or les prévisions budgétaires en personnel, étaient de :

3.041.730.000 Francs en 1966-67

d'où une diminution de : 542.649.852 Francs

2°) - Besoins en personnel.

.../...

a) Enseignement primaire.

Les évaluations sont faites, non pas compte tenu des besoins, mais compte tenu du fait qu'il y a un certain nombre de maîtres en formation qu'il faut recruter obligatoirement.

En fait 289 maîtres doivent sortir des C.F.P.

Il est également nécessaire de renforcer les effectifs de certaines inspections primaires : ainsi 310 postes nouveaux sont demandés ; 205 seulement sont accordés. Donc il y a 105 postes en moins, c'est-à-dire 105 maîtres sortant des C.F.P. qui ne pourront pas être recrutés. Il y a lieu de trouver une solution à ce problème.

b) Enseignement secondaire.

Les mêmes évaluations sont faites en ce qui concerne l'enseignement secondaire. Il a été prévu au budget des postes de professeurs.

Ces postes budgétaires étaient accordés. Mais, pour ne citer que le cas du Lycée Van Vollenhoven, il y a 24 professeurs en moins.

Si le budget est voté, tel qu'il est présenté à votre Commission, l'Education Nationale connaîtra une situation plus difficile que celle vécue au moment de la rentrée des classes de cette année.

3°) - Crédits de fonctionnement - Il y a eu une légère augmentation. En effet ces crédits sont passés de :

591.500.000 Francs en 1966-67
à 619.300.000 Francs en 1967-68
soit une augmentation de : 27.800.000 Francs

.../...

Loi - Bourses 1967-1968
4.-

L'accroissement du nombre de classes, surtout des effectifs d'élèves, nécessite une augmentation substantielle des crédits de fonctionnement.

Cette année encore, le budget de l'Education Nationale sera un budget d'austérité vu les multiples difficultés budgétaires qui se posent. Ainsi, il est prévu une diminution du nombre d'internes dans certains établissements du second degré.

Cette mesure permettra de faire fonctionner ces établissements dans des conditions assez normales.

4°) - Transfert.

1° - Bourses.

	<u>1967-68</u>	:	<u>1966-67</u>
a) <u>Enseignement supérieur</u> :	145.000.000	:	120.000.000
b) <u>Enseignement secondaire</u> :	189.000.000	:	179.000.000
c) <u>Enseignement de l'arabe</u> :	30.000.000	:	30.000.000
	<hr/>	:	<hr/>
total :	364.000.000	:	329.000.000
		:	

d'où une augmentation de : 35.000.000 de francs. Il est à remarquer que le chiffre alloué à l'enseignement de l'arabe n'a pas varié.

Une autre constatation : Le nombre de boursiers en 1966-67 est stationnaire par rapport au nombre de boursiers en 1965-66.

Les crédits mis à la disposition de l'Education Nationale au début de cette année, avaient été déjà utilisés en partie pendant l'exercice précédent.

Donc, il y a eu un retard qu'il fallait éponger sur les crédits de l'année nouvelle.

.../...

2° - Elèves professeurs I P E S

1966-67	20.000.000
1967-68	20.000.000

Le traitement de ces élèves professeurs reste inchangé.

3° - Subventions aux établissements d'enseignement privé.

1967-68	280.989.500
1966-67	<u>159.570.000</u>
soit une augmentation de :	121.419.500

Ce nouveau crédit est insuffisant pour faire face aux besoins de l'enseignement privé.

Il est à souligner qu'il faut voir comment arriver à accorder sélectivement des subventions à l'enseignement privé afin qu'il puisse compléter le système d'éducation de l'enseignement public, au lieu de la concurrencer.

Donc une modification des conditions d'attribution de subventions à l'enseignement privé s'impose.

Cette nouvelle mesure allégera, en conséquence, les charges de l'Etat.

4° - Participation du Sénégal au fonctionnement de la Cité Universitaire -

1967-68	75.000.000
1966-67	75.000.000

Le crédit demeure stationnaire, alors qu'il aurait dû augmenter étant donné l'accroissement du nombre d'étudiants.

.../...

5° - Participation du Sénégal au fonctionnement de
l'Université

1967-68	179.190.000
1966-67	<u>145.000.000</u>
soit une augmentation de :	34.190.000

C'est une augmentation théorique.

Le Sénégal a signé avec la France une convention d'après laquelle le Gouvernement sénégalais prend en charge, chaque année, progressivement une partie des dépenses de fonctionnement de l'université. Et d'ici 1970, le Sénégal devra prendre en charge 50% de ces crédits.

Pour que le Sénégal respecte ses engagements vis-à-vis de la France, la France lui a accepté l'intégration à l'université de Dakar, d'un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur qui fonctionnaient en marge de l'université; Il s'agit :
du Centre Régional de Formation des Bibliothécaires,
du Centre d'Etude des Sciences et Techniques de l'Information qui délivre la licence de journalisme.
de l'institut polytechnique.

Ainsi, les crédits qui étaient destinés au fonctionnement de ces organismes ont été supprimés dans les chapitres où ils existaient initialement et ont été globalement transférés au chapitre des transferts.

Voilà en clair le fait qui explique l'augmentation de 34.190.000 Francs qu'accuse l'article 7370 du chapitre 504.

Il est posé également à la France, le principe de la prise en charge de l'école normale supérieure par l'université de Dakar.

.../...

Nouvelles dispositions -

- 1°- Le personnel de l'administration centrale devra être renforcé.
- 2°- Accroître le personnel de contrôle ; les inspecteurs primaires.
- 3°- Création au niveau de la direction des inspections : des postes nouveaux devant être occupés par des professeurs expérimentés.
- 4°- Création au niveau du 1er degré des postes nouveaux d'inspecteurs adjoints.
- 5°- Création d'un poste de chef de service de l'enseignement privé.
- 6°- Renforcement du personnel administratif des inspections primaires.
- 7°- Accord signé avec la France pour envoi de 6 équipes de conseillers pédagogiques.
- 8°- Création d'un bureau de constructions scolaires doté d'un ingénieur, d'un adjoint technique et d'un secrétaire dactylographe.
- 9°- Prévision d'un agent technique d'agriculture au niveau de la direction du 1er degré - (ouverture de 15 classes de fin d'études à vocation agricole).
L'enseignement privé, à déjà ouvert 5 classes de fin d'études à vocation agricole.
- 10°- Construction de 5 classes d'enseignement ménager pour les jeunes filles.
- 11°- Construction de 2 nouveaux C.E.G. (à M'Backé et à Dagana).

Le Canada prend en charge : la construction de 20 C.E.G. au Sénégal.

Le programme hollandais prévoit la construction de 100 classes.

Le fond spécial des Nations-Unies prévoit la construction de 10 classes en Casamance (10 classes sous-abris à remplacer).

Problème de Pikine - Prévoir construction 50 nouvelles classes (fait de déguerpissement).

La banque mondiale projette la construction de 5 Lycées :

- 1 Lycée à Ziguinchor (filles)
- 1 Lycée à Kaolack (filles)
- 1 Lycée à Diourbel
- 1 Lycée à Rufisque
- 1 Lycée à Tambacounda.

.../...

Des écoles normales régionales sont prévues :
à Bambey, Kaolack, Saint-Louis.

Cette année il y a près de 40.000 candidats à
l'entrée en 6ème pour 6.000 places.

B - Examen des articles -

I - Chapitre 501 - Personnel

Article 7010 - Services centraux -

Paragraphe 2 - Au lieu de :

Direction de l'enseignement, lire : Direction générale
de l'enseignement.

Dans l'article une omission à rétablir :

En effet, après la direction générale de l'ensei-
gnement, mettre :

Direction du deuxième degré :

1 Directeur	792.000
1 Secrétaire dactylographe	300.000
1 Planton - Chauffeur	176.000

Article 7030 - Ecole normale supérieure -

Une erreur d'effectifs :

En 1966-67 : 120 stagiaires

En 1967-68, il y aura 50 stagiaires de plus, soit au total 170 pour
une rémunération globale de : 22.000.000 + 97.060.000 = 119.060.000Fr.

Effectifs en 1967-68

Au lieu de : 96

lire : 216

.../...

Effectif 1967-68 - Au lieu de : 134
Lire : 138

Article 7070 - Lycée Van Vollenhoven

Effectif 1967-68

au lieu de : 2 surveillants généraux
3 instituteurs
2 secrétaires, dactylographes et sténo-dactylos
28 surveillants d'internat et d'externat
0 standardiste
7 agents de service, vaguemestres
2 lingères et aide-lingères
8 plongeurs et serveurs

lire : 4 surveillants généraux
0 instituteurs (les 3 sont à supprimer)
7 secrétaires, dactylographes et sténo-dactylos
(les 7 sont toujours en place).
35 surveillants d'internat et d'externat
1 standardiste
9 agents de service, vaguemestres
3 lingères et aide-lingères
17 plongeurs et serveurs.

Donc au total des effectifs en 1967-68: au lieu de: 124
lire : 150

Article 7080 - Lycée John F. Kennedy Dakar

Effectifs 1967-68

au lieu de : 4 professeurs
11 surveillants d'internat et d'externat
2 censeurs et surveillantes générales
4 adjoints, commis d'économat et dépensiers
0 garçon de laboratoire
3 cuisiniers et aide cuisiniers
1 directrice (Pour mémoire)

.../...

lire : 6 professeurs
15 surveillants d'internat et d'externat
6 censeurs et surveillantes générales
6 adjoints, commis d'économat dépensiers
1 garçon de laboratoire
4 cuisiniers et aide-cuisiniers

La Directrice (Pour mémoire) est à supprimer, le poste étant déjà africanisé.

Article 7090 - Lycée Charles de Gaulle Saint-Louis

Effectifs 1967-68

au lieu de : 1 surveillant général
1 standardiste
0 planton
12 aides laboratoire
0 bibliothécaire
: 30 garçons de salle, de cour, de dortoir

lire : 3 surveillants généraux (sont en place)
2 standardistes
3 plantons
2 aides laboratoire
1 bibliothécaire
34 garçons de salle, de cour, de dortoir.

L'augmentation de personnel se justifie : 200 internes en plus de ce qui existe déjà.

Article 7100 - Lycée Faidherbe - Saint-Louis

Effectifs 1967-68

au lieu de : 14 surveillants d'internat et d'externat
0 surveillants généraux
3 adjoints, commis d'économat dépensiers
4 secrétaires, dactylos et sténo-dactylos
0 bibliothécaire

.../...

1 ouvrier
23 garçons et filles de salle, de réfectoire
2 magasiniers
2 professeurs
4 censeurs

lire : 18 surveillants d'internat et d'externat
2 surveillants généraux
4 adjoints et commis d'économat dépensiers
5 secrétaires, dactylos et sténo-dactylos
1 bibliothécaire
2 ouvriers
28 garçons et filles de salle, de réfectoire
1 magasinier
0 professeurs (les 2 postes sont à supprimer)
1 censeur.

Article 7110 - Lycée Gaston Berger - Kaolack

Le traitement du Proviseur est sous-évalué.

au lieu de : 1.070.000; il est de :
1.364.000 en 1966-67.

Effectifs 1967-68

au lieu de : 19 surveillants d'internat et d'externat
23 garçons de salle, de cour, manoeuvres, jardinier
2 cuisiniers
3 lingères, aide-lingères, blanchisseuses

lire : 20 surveillants d'internat et d'externat
24 garçons de salle, de cour, manoeuvres, jardinier
6 cuisiniers
4 lingères, aide-lingères, blanchisseuses

Il est à souligner que l'internat du Lycée Gaston Berger va fonctionner à la rentrée prochaine des classes.

.../...

Article 7120 - Lycée Malick SY - Thiès

Effectifs 1967-68

au lieu de : 1 surveillants général
1 ouvrier

lire : 3 surveillants généraux
4 ouvriers.

Pour l'entretien de la cuisine, il faudra un ouvrier spécialiste.

Article 7130 - Lycée Djinabo - Ziguinchor

Effectifs 1967-68

au lieu de : 13 surveillants d'internat et d'externat
0 surveillant général
3 dactylographes, secrétaires ou sténo-dactylos

lire : 15 surveillants d'internat et d'externat
2 surveillants généraux
4 dactylographes, secrétaires ou sténo-dactylos.

Article 7140 - Lycée Ameth FALL - Saint-Louis

Effectifs 1967-68

au lieu de : 11 censeurs
2 professeurs
10 plantons
10 garçons de salle
24 moniteurs

lire : 1 censeur
3 professeurs
1 planton
13 garçons de salle
0 moniteur (postes de 24 moniteurs à supprimer).

.../...

Article 7150 - Lycée de Rufisque

Effectifs 1967-68

au lieu de : 3 professeurs
10 surveillants d'internat et d'externat
1 planton ou garçon de bureau
0 garçon de laboratoire
0 chauffeur
1 ouvrier
3 garçons de salle, de réfectoire, de cour, de dortoir, manoeuvres.

lire : 8 professeurs
12 surveillants d'internat et d'externat
2 plantons ou garçons de bureau
1 garçon de laboratoire
1 chauffeur
2 ouvriers
6 garçons de salle, de réfectoire, de cour, de dortoir, manoeuvres.

Il faut supprimer les 2 postes de moniteurs et les remplacer par 2 postes de gardiens (pour le Lycée et son annexe).

Article 7155 - Ecole normale de jeunes filles de Thiès

Effectifs 1967-68

au lieu de : 3 moniteurs
6 surveillants
0 infirmière
6 lingères
5 manoeuvres

lire : 0 moniteur
9 surveillants
1 infirmière
5 lingères
12 manoeuvres
1 gardien (à ajouter).

.../...

Article 7160 - Ecole normale régionale Demba DIOP - M'Bour

Un poste de professeur à supprimer, (il est prévu pour l'école normale W. Ponty).

Article 7170 - Ecole normale W. Ponty

Ajouter 1 poste de professeur.

Article 7182 - Institut polytechnique

Cet article est supprimé par suite de son intégration à l'université de Dakar.

Article 7200 - Ecoles primaires.

En 1966-67 : 4642 postes initialement accordés, mais 306 nouveaux postes étant créés, l'effectif porte donc sur un chiffre global de 4.948.

En 1967-68 : 310 postes nouveaux sont demandés, soit un effectif global de 5.258.

Il est à noter que seuls 5.153 postes sont accordés en 1967-68. Il manquera 105 nouveaux postes à la rentrée prochaine des classes.

Une solution est à trouver pour combler cette lacune.

Article 7220 - Cours péri et post-scolaire

Trente stagiaires (enseignants arabe) sont en Tunisie. Ils reviennent donc cette année : 15 d'entre eux devront être engagés.

Votre Commission émet le voeu que soient rétablis les 15 postes.

La somme globale prévue pour les 15 nouveaux postes est de 4.000.000 de francs.

.../...

Constatation : La somme de 4.000.000 de francs est comprise dans le total de l'article 7220, soit 38.000.000 de francs.

Donc aucun problème ne se pose pour l'engagement des 15 stagiaires.

II - Chapitre 502 - Matériel

Article 7260 - Cantines, jardins et classes de fin d'études à vocation agricole.

Les classes de fin d'études à vocation agricole seront subventionnées et fonctionneront comme des cantines.

Article 7270 - Tournées et missions

Ces prévisions budgétaires permettront de liquider le passif.

Article 7290 - Carburants et entretien véhicules

1967-68	25.000.000
1966-67	<u>19.780.000</u>
soit une augmentation de :	5.220.000

III - Chapitre 504 - Transfert

Article 7230 - Bourses enseignement de l'arabe

Le crédit est stationnaire : 30.000.000.

Votre Commission émet le vœu que soit sensiblement augmentée la dotation.

Cependant votre Commission a cru devoir faire certaines observations.

.../...

- 1°- Pas de critères réellement appliqués pour l'attribution de ces bourses.
- 2°- Les ambassades attribuent souvent les bourses et le Sénégal ne fait que compléter.

Votre Commission émet le voeu qu'une sélection soit faite pour l'envoi de boursiers à l'extérieur.

Il est à signaler que le Ministère de tutelle s'est déjà penché sur le problème de sélection.

Un premier travail est fait : il a écrit aux ambassades intéressées pour demander la liste des boursiers, leur genre d'étude, leur âge (certains ont plus de 50 ans).

Voici,
Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

les observations qu'a soulevées l'examen, par votre Commission, de la loi de finances pour l'année 1967-1968 : chapitres 501, 502, 504, relatifs au budget du Ministère de l'Education Nationale.

Département de l'Education Nationale

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

18 4 12

R A P P O R T

=====

présenté au nom

de la COMMISSION de l'EDUCATION, DE LA CULTURE, DE L'INFORMATION
DES ARTS, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, saisie pour Avis

concernant

le Projet de Budget 1967-1968 - Chapitres 511-512 et 514
relatifs au Département du Ministère de l'Enseignement Techni-
que et de la Formation des Cadres

par Massal Biram GUEYE

Rapporteur.-

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

Dans sa séance du Lundi 8 Mai 1967, votre Commission de l'Education, de la Culture, de l'Information, des Arts, de la Jeunesse et des Sports, a examiné les Chapitres 511, 512, 513 et 514 du projet de loi de Finances pour l'année 1967-1968 relatifs au Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation des Cadres.

L'examen de ce projet fait ressortir le tableau suivant :

CHAPITRES -----	INSCRIPTIONS 1966-1967 -----	INSCRIPTIONS 1967-1968 -----
511 (Personnel)	421.170	429.635
512 (Matériel)	417.670	422.065
514 (Transfert)	252.900	219.300
	-----	-----
TOTAUX	1.091.740	1.071.000

d'où une diminution de l'ordre de 20.740.000 francs.

Devant ce tableau qui assombrit, disons-le, l'avenir de ce Département Ministériel, votre Commission,

.../...

soucieuse du respect des principes de rigueur et d'austérité mais non moins soucieuse de l'avenir des enfants de ce pays, accuse de profondes appréhensions quant au fonctionnement normal de ce département sur lequel elle était en droit de fonder le légitime espoir de le voir seconder suffisamment et efficacement le Département du Ministère de l'Education Nationale, dans l'effort d'absorption de notre jeunesse qui déjà déborde le cadre de nos possibilités en matière d'Enseignement Général. Nous n'en voulons pour preuve que les résultats des fameux examens d'entrée en 6ème des années 1965-66 et 1966-67. Les objectifs du plan de développement en matière d'Enseignement évoluent vers le ralentissement de l'Enseignement Général par l'arrêt temporaire nous le souhaitons, des créations nouvelles. Nous savons que bon nombre de villages de brousse demeurent dans la nuit de l'ignorance.

Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation des Cadres n'a nullement apaisé ces légitimes appréhensions quand il annonce -pour justifier certains abattements- la suppression des classes du 1er Cycle dans l'Enseignement Technique ; l'arrêt de l'envoi des stagiaires à l'Etranger. Par ailleurs, ce Département semble prévoir l'absorption des éventuels candidats par le Département de l'Education Nationale. Encore là un danger certain : l'examen d'entrée en 6ème sera désormais un concours et les déchets signalés des années passées ne seront que multipliés

Que dire de l'arrêt de l'envoi des stagiaires à l'Etranger ?

Qu'on ne perde pas de vue la gravité de telles mesures qui jurent avec les options précises et se posent en

.../...

véritable frein de notre Plan de développement.

Comment développer sans un encadrement suffisant et valable ? Comment sénégaliser efficacement sans former valablement ce personnel de la relève ? Nous avons opté. Il faut des cadres de valeur pour une promotion de valeur. On n'improvise pas des cadres ni des encadreurs.

Que l'on considère également que pour cette formation de nos cadres, ce Département ministériel est très sollicité par les autres départements : agents techniques de la Santé, de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts, Centres de Perfectionnement.

C'est précisément ce défaut de cadres valables qui a compromis, dans une large mesure, la bonne marche de certains Organismes nationaux : RICHARD-TOLL - S A E D DELTA - R T S - S O S A P - S O D A I C A - S D R S etc...

L'encadrement ne doit pas être limité dans le temps, mais progressivement.

Par ailleurs, l'abattement de certains crédits peuvent compromettre également la bonne marche de certains Etablissements (les grèves dans les Lycées et Collèges y trouvent leur raison).

La création promise d'écoles régionales d'agriculture pour le triangle arachidier suppose un effort constant du Gouvernement. C'est là que doit intervenir d'une façon constante l'aide extérieure. Le retard dans le financement ne doit pas annuler les prévisions.

.../...

Votre Commission, en attirant votre bienveillante attention sur ces observations, a cru devoir demander au Gouvernement, de reconsidérer sa position en ce qui concerne les crédits alloués au Département de l'Enseignement Technique. Elle exprime le voeu que des mutations internes entre services puissent permettre au Département intéressé de pourvoir en agents les 40 postes créés en son sein et dont le recrutement de personnels nouveaux n'est pas autorisés. Elle demande également le rétablissement de certains crédits :

Article 7985.- Subvention à l'ASSATOM : 7.000.000
au lieu de : 5.000.000 inscrits.

Article 7660.- Lycée Technique André PEYTAVIN:
13 cuisiniers et aide-cuisiniers au lieu de 10
20 surveillants au lieu de 16.

Au Chapitre 514 :

Article 7950.- Bourses hors Sénégal :
Inscrire : 28.600.000 au lieu de 23.600.000

Article 7960.- Bourse au Sénégal
Inscrire : 78.500.000 au lieu de 71.500.000

Article 7970.- Stages hors Sénégal
Tunisie : 100.000.000 au lieu de 68.500.000

Il faut redresser quelques erreurs dans les inscriptions :

.../...

Article 7520.- Direction Administration Générale :
Total de l'effectif : 19 au lieu de 20.

Article 7550.- Lire : 6 maçons..... 1.282.000
2 aide-maçons 422.000

Article 7580.- rétablir :
Bureau des Enquêtes : 2 commis
ce qui porte l'effectif total à 15.

Article 7600.- Rétablir :
Agents de service : 5 ouvriers
Enseignants: 9 Maîtresses d'Enseign.
Effectif : 32 au lieu de 30

Article 7620.- Lire :
5 professeurs au lieu de 4
et total : 54 au lieu de 53.

Article 7630.- Centre d'Orientation Professionnelle Dakar
lire : 2 Conseillers d'O.Prof. 830.000
et effectif : 16 au lieu de 15

Article 7650.- lire : Enseignants :
4 Maîtresses d'Enseign. au lieu de 3
effectif : 29 au lieu de 28.

Article 7680.- Lire 4 Maîtres d'Enseign. pr. rural au lieu
de 3.

Article 7730.- Lire : 18 élèves maîtres au total au lieu
de 15 surveillants.

.../...

Lire : 3 Maîtres d'Internat au lieu de 1
et effectif : 43

Article 7790.- Rétablir : Surveillance

4 Maîtres d'internat au lieu de 3
Effectif : 49 au lieu de 48

Article 7840.- Rétablir : 1 professeur à 898.000
Effectif : 19

- Prestations familiales : 390.000 au lieu de 790.000
- Parts contributives : 292.000
- Prévisions pour avance... : 189.000

Et porter sur le total de l'article un abattement de
500.000 pour 1 poste à pourvoir en cours d'année.

Rectifier le total.

Article 7860.- Lire : 6.599.000 et rétablir PM 3 Profes-
seurs Assistance Technique

Article 7870.- Lire : Centre de Formation de Monitrices
d'Economie Familiale Rurale (au lieu de
ménagère).

Article 7910.- Lire : 1 mécanicien 187.000

Article 7930.- Rayer 9 mois (inutile).

.../...

Sous réserve des observations soulignées, votre Commission met l'accent sur l'impérieuse nécessité de rétablir le personnel et insiste auprès du Gouvernement pour une étude plus approfondie du problème des bourses et stages à l'Etranger et bien sûr sur celui de la suppression du 1er Cycle dans l'Enseignement Technique./-

Le Rapporteur :

Massal Biram GUEYE.-

ASSEMBLEE NATIONALE DU SENEGAL

AB 412

2ème LEGISLATURE

1ère SESSION ORDINAIRE DE 1967

R A P P O R T

présenté au nom

de la Commission du Travail, de la Santé, de la Sécurité Sociale
et de la Fonction Publique

concernant

les Chapitres 351, 352 et 355 relatifs au budget de l'année 1967/68
du Ministère du Travail et de la Fonction Publique.

Par M. Bassirou Mabèye DIOUF

Rapporteur.-

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

Au cours de sa réunion en date du 11 Mai 1967, votre Commission du Travail, de la Santé, de la Sécurité Sociale et de la Fonction Publique, a examiné les chapitres 351, 352 et 355 du budget Général de la République, concernant le Ministère du Travail et de la Fonction Publique.

Après un large débat et une étude comparative des différents articles des budgets 1966/67 et 1967/68, vos Commissaires ont formulé les remarques et observations suivantes :

ETUDE COMPARATIVE :

Budget 1966/67	Chapitre n° 351 - Personnel	126.000.000
"	" Chapitre n° 352 - Matériel	20.900.000
"	" Chapitre n° 355 - Transports	<u>2.000.000</u>
	T O T A L :	148.900.000 =====
Budget 1967/68	Chapitre n° 351 - Personnel	122.420.000
"	" Chapitre n° 352 - Matériel	20.680.000
"	" Chapitre n° 355 - Transports	<u>2.000.000</u>
	T O T A L :	145.100.000 =====

Comme on le voit assez clairement, cette comparaison fait ressortir une réduction du budget 1967/68 de l'ordre de : 3.800.000 francs par rapport au budget précédent.

Vos commissaires se sont félicités de cette constatation qui marque une fois de plus la volonté du Gouvernement de maintenir cette tension de rigueur et d'austérité qui consiste à compresser les dépenses improductives en faveur des secteurs productifs dans l'immédiat et à long terme, surtout pour l'accélération de l'équipement du monde rural et partant pour hater le décollage économique du pays.

.../...

Cependant, vos Commissaires unanimes, ont mis l'accent avec insistance sur la nécessité, compte tenu de l'importance démographique de la Région de Diourbel, de doter cette région d'une caisse de prestations familiales et des accidents du travail, eu égard au nombre imposant d'allocataires qui habitent dans cette partie du pays.

L'attention du Ministère du Plan et du Développement est surtout attirée sur la question qui nécessite des dépenses en capital.

Cette année, les dotations du département du Travail et de la Fonction Publique ne présentent aucune particularité d'ordre budgétaire, nous dit le Ministre qui connaît parfaitement bien les conditions dans lesquelles le budget de l'Etat a été confectionné.

Il est prévu la centralisation au niveau du Ministère du Travail et de la Fonction Publique, d'un certain nombre de personnels dispersés dans d'autres départements. Mais cette centralisation, nous dit le Ministre, n'occasionnera pas de dépenses supplémentaires.

C'est compte tenu de ces observations et remarques que vos commissaires, unanimes ont adopté le budget du département du Travail et de la Fonction Publique pour l'année 1967/1968./.

REPUBLICQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

AB 612

R A P P O R T

présenté

au nom de la

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS, DE L'HABITAT
DE L'URBANISME, DES TELECOMMUNICATIONS, DES MINES ET DU TOU-
RISME saisie pour avis

Concernant

les Chapitres 431, 432, 433, 434 - 441, 442, 444 - 411,
412 - 371, 372, 374, relatifs aux **MINISTERES** DES TRAVAUX
PUBLICS, DE L'URBANISME ET DES TRANSPORTS- DE L'ENERGIE ET
DE L'HYDRAULIQUE- DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISA-
NAT, DU TOURISME du projet de loi des FINANCES pour l'année
1967/1968.-

Par M. Abdoulaye SOUMARE

Rapporteur.-

Monsieur le Président,

Mes Chers Collègues,

La Commission des Travaux Publics, des Transports, de l'Habitat, de l'Urbanisme, des Télécommunications, des Mines et du Tourisme, s'est réunie le mardi 16 Mai 1967 à 9 heures dans sa salle de conférences, en présence du Ministre des Travaux Publics, des Transports, de l'Habitat et de l'Urbanisme, pour examiner les chapitres 431 - 432 - 433 - 434 du projet de budget 1967/1968.

Sur invitation du Président de la Commission, le Ministre a fait un exposé intéressant à plus d'un titre sur les activités diverses de son département et une comparaison du projet avec le budget voté l'année dernière, comparaison qui a permis de constater qu'il s'agit d'une simple reconduction à peu de chose près.

Une discussion générale ayant été ouverte sur l'exposé du Ministre, les membres de la Commission ont posé des questions et obtenu des réponses permettant de mieux connaître le degré d'exécution du 2ème plan en ce qui concerne le Ministère des Travaux Publics; la politique du Gouvernement en matière d'habitat rural et d'Urbanisme; le fonctionnement de la RTS et des chemins de fer etc.. etc...

Après la discussion générale sur l'exposé du Ministre, la Commission a passé à l'examen du projet de budget chapitre par chapitre.

Chapitre 431-

Exercice 1966/1967	:	1.302.000.000
" 1967/1968	:	1.322.000.000

.../...

Il accuse un accroissement de l'ordre de 20 millions dû essentiellement à une prévision de 10 millions pour le recrutement d'élèves sortis de grandes écoles françaises, à la restructuration des services en vue d'obtenir plus d'efficacité notamment la création d'un service d'administration générale et de l'équipement chargé de suivre l'exécution du 2ème plan, coût : 2 millions et demi supplémentaires et enfin au démarrage d'un service chargé de déclencher des pluies artificielles en cas de menace de sécheresse.

L'examen de ce chapitre a été une fois de plus pour les membres de la Commission, l'occasion d'attirer l'attention du Gouvernement sur l'effectif encore énorme des subdivisions des Travaux Publics en personnel subalterne. La Commission a demandé au Ministre de poursuivre son effort tendant à réduire par voie de retrait et de reconversion, le personnel pléthorique.

La Commission a félicité le Ministre de son initiative tendant à rapprocher les services des Travaux Publics des lieux de leur intervention notamment, en créant des secteurs au niveau des chefs-lieux de Département.

Chapitre 432

Exercice 1966/1967	:	253.000.000
" 1967/1968	:	252.000.000

Il accuse un décroissement d'un million. Cette diminution des dépenses en matériel, confirme la volonté du Gouvernement de maintenir sa politique de rigueur en matière financière. La Commission tout en se félicitant de cette constance, a estimé devoir tirer la sonnette d'alarme en signalant qu'un excès de restriction à ce chapitre risque

.../...

à la longue de nuire au bon fonctionnement des services intéressés. La Commission a tenu à souligner la nécessité de doter, bien sûr, dans le cadre des possibilités de l'Etat, les services de moyens suffisants pour permettre d'exiger et d'obtenir d'eux le maximum de rendement.

Chapitre 433

Exercice 1966/1967	:	736.000.000
" 1967/1968	:	730.000.000

Il accuse une diminution de 6 millions et conduit de ce fait aux remarques formulées à l'occasion de l'examen du chapitre 432. La bonne conservation du patrimoine national ne doit en aucun cas être compromise.

Chapitre 434- Son examen n'a suscité aucune objection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été suspendue à 13 heures pour être reprise le mercredi 17 Mai 1967 à 15 heures.

Le mercredi 17 Mai 1967 à 15 heures, la Commission a repris ses travaux en présence des Représentants du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique empêché, pour examiner les chapitres 441 - 442 - et 444 du projet de budget 1967 1968.

A la demande du Président de la Commission, le Commissaire du Gouvernement nous a fait un exposé clair et précis, a rappelé les réalisations du Gouvernement en matière d'Energie et d'hydraulique et indiqué ses projets dans le même domaine. Des questions lui ont été posées sur le fonctionnement du Comité Inter-Etats des riverains du Fleuve Sénégal, la M.A.S., l'état d'avancement du projet du lac de

Guière, le ravitaillement de Dakar en eau etc... etc...
Il y a répondu avec netteté à la satisfaction de tous.

La discussion générale close, la Commission a passé à l'examen du projet de budget chapitre par chapitre.

Chapitre 441

Exercice 1966/1967	:	131.200.000
" 1967/1968	:	136.670.000

D'où un accroissement de dépenses de l'ordre de 5 millions environ. Cependant il ne semble pas suffire pour couvrir les dépenses réelles en personnel en 1967/1968. En effet, l'examen de ce chapitre permet de constater qu'à l'article 9370, le recrutement de 3 ingénieurs et 6 adjoints techniques est prévu et devra entraîner un accroissement de dépenses chiffré à 10 millions 500.000 et qu'à l'article 9390, l'effectif comprend 14 agents dont les salaires ---- supportés jusqu'au 30 Juin 1967, seront imputables au Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique à partir du 1er Juillet 1967. Ces salaires sont chiffrés à 1.500.000 somme à ajouter au total de l'article 9390.

Dans l'ensemble, il est donc nécessaire, pour une prévision plus juste, d'ajouter au total du chapitre 441, une somme globale de 12 millions.

Chapitre 442

Exercice 66/67	:	107.100.000
" 67/68	:	107.100.000

Chapitre 444

Exercice 66/67	:	25.000.000
" 67/68	:	20.000.000

.../...

L'examen de ces deux chapitres n'a soulevé aucune objection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été suspendue pour être reprise le Jeudi 18 Mai 1967 à 10 heures.

X

X

X

Aux jour et heure indiqués, la Commission a repris ses travaux en présence des Représentants du Ministre du Commerce et des Mines empêché, pour examiner les articles 5190 à 5193 du chapitre 411 et l'article 5190 du chapitre 412 du projet de budget 1967/1968, relatifs au service des Mines et de la Géologie.

Après un exposé bref du Commissaire du Gouvernement sur le fonctionnement de ce service, la Commission a passé à l'examen des articles.

L'accroissement de dépenses constaté à l'article 5190 (14.021.000 en 67/68 contre 11.970.000 en 66/67) n'est que le résultat d'une remise en ordre. C'est-à-dire des agents qui étaient par erreur payés sur un autre article, ont eu leur situation régularisée.

Il n'y a pas eu d'autres remarques.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été suspendue à 12 heures pour être reprise le même jour à 15 heures.

X

X

X

.../...

Au jour et heure indiqués, la Commission a repris ses travaux en présence du Ministre d'Etat chargé du Tourisme.

Dans un exposé général, le Ministre a fait l'inventaire des infrastructures déjà réalisées en faveur du Tourisme au Sénégal et les projets d'avenir de la Nation dans ce domaine. Il a fait remarquer que l'insuffisance des crédits ne permet pas encore d'entreprendre de grandes réalisations. De ce fait, l'effort se limite à la publicité.

Ensuite la Commission a passé à l'examen des chapitres et articles.

Chapitre 371 - Article 8410

On constate une baisse de l'ordre de 500.000 Fr environ. Elle s'explique par une réduction de l'effectif du personnel.

Chapitre 372 - Article 8410
Reconduction-

Chapitre 374 - Article 8445
Reconduction également

Pour illustrer l'insuffisance des crédits demandés, le Ministre fait remarquer qu'à cet article, une inscription de 1.500.000 Fr est faite pour la réalisation de films touristiques, alors qu'un court métrage ne revient pas à moins de 5 millions de francs.

Sous le bénéfice de ces remarques et objections, elle vous invite à l'adopter.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

Dossier 65-43
13 412

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965

R A P P O R T

fait

au nom de la

COMMISSION DE LA DEFENSE saisie pour Avis
SUR LES CHAPITRES 321, 322, 323, 324 DU BUDGET
POUR L'ANNEE 1965/ 1966 (RELATIFS AU MINISTERE DE
LA DEFENSE NATIONALE)

(PROJET DE LOI n° 19/65)

par M. Diénoum Malick N' DIAYE ,

Rapporteur .-

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

Les prévisions budgétaires de l'exercice 1965/66 représentent pour le Ministère des Forces Armées une dépense de 3.671.380 Fr en diminution de 236.860.000 Fr sur les prévisions de l'exercice 1964/65.

En voici la ventilation :

	1964/65	1965/66
Chap. 321 - Personnel	2.334.170.000	2.145.700.000
Chap. 322 - Matériel	1.313.070.000	1.268.680.000
Chap. 323 - Entretien	242.000.000	242.000.000
Chap. 324 - Transfert	19.000.000	19.000.000
Chap. 325 - Dépenses diverses	-	-
Chap. 326 - Dépenses spéciales	-	-
	<hr/>	<hr/>
	3.908.240.000	3.671.380.000

Le Budget de fonctionnement des Forces Armées représente 10,80% des dépenses de fonctionnement de l'Etat du Sénégal.

Le Budget des Forces Armées comporte non seulement l'Armée Nationale (Air, Mer, Terre) mais encore la Gendarmerie, dont l'effectif s'élève à 1.244 Officiers, S/Officiers, Gendarmes et Elèves-Gendarmes. Cette dernière formation absorbe environ 30% des crédits affectés aux Forces Armées.

Il nous a paru intéressant de comparer l'effort d'organisation des Forces Armées Sénégalaises à celle des 13 autres Etats Francophones qui possèdent une Armée.

L'instruction de cette Force Armée représente pour l'ensemble des 13 Nations précitées une dépense moyenne de 10,30% du Budget de l'Etat. L'échelonnement étant de 6,20% au Tchad, de 18,60% au Cameroun. Les dépenses se sont montées à 3.060.000 au Cameroun en 1964/65 suivant un budget de fonctionnement de 18.550.000. En Côte d'Ivoire les dépenses se sont élevées à 3.098.000 en 1965 sur un budget de 31.875.000 Fr.

Ces chiffres permettent d'affirmer que l'effort réalisé pour organiser les Forces Armées au Sénégal est d'un ordre de grandeur absolument raisonnable.

.../...

- 2 -

En ce qui concerne la dotation en matériel, au Sénégal comme pour les autres Armées Nationales, le plan initial a été exécuté dans son ensemble mais ces matériels qui proviennent, en partie, des transferts de l'Armée Française sont d'un âge sensiblement avancé que celui des jeunes Armées Nationales.

En ce qui concerne la formation des cadres, les accords d'Assistance Technique conclus avec la France permettent aux Africains d'être admis aux concours, dans les Etablissements Militaires Français, soit aux conditions générales, soit dans la limite d'un contingent particulier comportant l'aménagement des conditions d'âge.

Enfin l'Assistance Technique permet la présence, comme Conseillers Techniques, d'Officiers de l'Armée Française, ce qui a largement facilité l'organisation de l'Armée Nationale.

Si le Sénégal peut être actuellement cité comme exemple, c'est non seulement parce qu'il compte dans ses rangs des militaires de carrière sénégalais qui ont été un noyau de qualité, mais aussi parce que cette Armée a eu, à sa tête, un Chef d'Etat-Major et des Officiers de valeur, assistés de Conseillers Techniques de classe.

Rappelons enfin que le Sénégal ainsi que 11 Etats d'Afrique Noire ont signé avec la France des accords bilatéraux ou multilatéraux en matière de Défense (Sénégal, Tchad, Mauritanie, Madagascar, R.C.A., Congo, Togo, Gabon, Côte d'Ivoire, Niger et Dahomey). La coopération en matière de Défense a été réalisée d'une façon différente avec le Cameroun et la Haute-Volta.

Les effectifs de troupes françaises stationnées dans les Etats Francophones devenus Indépendants en 1958 avaient été ramenés en 1963 à 40.000 hommes. En 1964 les effectifs étaient limités à 21.000 hommes; en Janvier 1965, ils ne seront plus que 6.600 hommes stationnés sur trois grands centres : Dakar, Fort-Lamy, Diégo-Suarez et cinq centres secondaires Atar, Fort-Bouet, Niamey, Bangui et Ivato.

Ainsi donc dans quelques semaines les 13 Armées représentant les Forcés Nationales des ETATS AFRICAINS devront faire face à des obligations

.../...

totales de ces Etats, aussi bien en ce qui concerne le maintien de l'ordre que la Défense Nationale.

Ainsi que le Chef de l'Etat l'a déclaré, ce n'est pas le Sénégal qui a demandé le départ des Troupes Françaises d'autant que leur rapatriement a des conséquences sérieuses pour l'économie du pays.

Il a créé aussi d'importants problèmes de reclassement pour la main-d'oeuvre précédemment employée dans les services civils de l'Armée Française.

Nous avons constaté que les pouvoirs publics avaient été particulièrement attentifs aux problèmes posés, non seulement par cette main-d'oeuvre civile, mais encore par celui de reclassement des Anciens Militaires de Carrière libérés de l'ARMEE DE LA COMMUNAUTE.

Ces problèmes ne sont pas entièrement résolus mais les préoccupations de la Commission étant les mêmes que celles exposées par le Gouvernement, nous demandons au Parlement de faire confiance au Chef de l'Etat et aux Ministres responsables.

Telles sont les considérations générales que nous avons recueillies à diverses sources bien informées. La Commission a jugé utile de les rappeler en prologue de son rapport.

L'examen du budget des Forces Armées a amené la Commission de la Défense à présenter les remarques et observations suivantes :

Chapitre 321 - Personnel - Art. 2 000 - 2 010 : Pas d'observations

Chap. 322 - Matériel - Art. 2000, 2060, 2070 : Pas d'observations.

A noter, cependant une légère diminution dans l'allocation attribuée au Cabinet Ministériel au titre des moyens de transport.

Chapitre 321 - Personnel - Article 2 020 :

Solde des Forces Armées ... 1.380.550.000 contre 1.515.000.000 l'exercice précédent. Cette différence provient :

- d'un strict calcul des traitements et de l'avancement des Officiers, S/Officiers et hommes de troupe. 11 Officiers hors cadre ont été

.../...

pris en compte par le budget employeur.

- d'une diminution assez sensible des effectifs des S/Officiers A.D.L. et d'une réduction également des hommes de troupe A.D.L. par non renouvellement de contrat; en contrepartie l'effectif des hommes de troupe P.D.L. a augmenté d'une façon à peu près équivalente en comparaison des effectifs de l'exercice 1964/65. Dans l'ensemble les effectifs réels du mois de mars 1965 seront maintenus.

Les retenues pour pensions des Forces Armées qui figuraient l'an dernier au chapitre 321 sont inscrites directement au chapitre 120 pour le budget 1965/66. Ces versements devraient atteindre 120.000.000

Une confusion avait eu lieu l'an dernier lors de l'établissement du budget, les différentes indemnités ayant été portées deux fois, d'où une réduction correspondante, cette année, des dépenses budgétaires.

Article 2 030 : solde du personnel civil.

A ce sujet la Commission tient à exprimer sa satisfaction de la politique gouvernementale qui s'est employée à recaser tous les militaires libérés de l'Armée Française ayant moins de 11 ans de service. Ceux ayant plus de 11 ans de services bénéficiant d'une retraite proportionnelle.

D'autre part, tout le personnel civil libéré par l'Armée Française ayant moins de 55 ans est également en voie de reclassement dans les différents Ministères.

Ainsi, 1038 S/Officiers, Caporaux, Soldats et employés auront pu ou pourront être reclassés sur les inscriptions budgétaires de 1965/66.

En ce qui concerne le Ministère des Forces Armées, l'effectif du personnel civil passe de 174 à 208 unités par suite de la prise en charge d'une partie du personnel, employés et ouvriers du S.M.B.

Article 2040 : Gendarmerie -

.../...

- 5 -

Les soldes et prestations familiales du personnel militaire de la Gendarmerie sont inscrites au budget pour une somme de 651 Millions contre 708 Millions l'an dernier, alors que les effectifs sont identiques. Cette diminution provient d'une stricte application des crédits aux effectifs compte tenu de l'avancement possible au cours de l'exercice 1965/66.

Au surplus, les retenues pour pensions ont été passées directement au chapitre 120 alors qu'elles figuraient l'an dernier sur le budget pour 60 Millions.

Rien de particulier à signaler en ce qui concerne les autres inscriptions de cet article.

Article 2050 : Soldes du personnel civil de la Gendarmerie -

38 Millions. En réduction de 5.000.000 sur l'exercice précédent. Cette inscription est la stricte contrepartie des dépenses nécessitées par les effectifs en place.

CHAPITRE 322 - Matériel -

Article 2080 : Il concerne l'instruction E.M.P. de Saint-Louis, Bingerville et Ouagadougou qui a nécessité une inscription de 126.500.000Fr contre 119.000.000 l'an dernier.

.../...

Des crédits supplémentaires ont été nécessaires pour l'école militaire préparatoire de St-Louis étant donné l'importance prise par cette école. En voici les effectifs :

A/ - SAINT-LOUIS

Ecole Militaire Préparatoire de SAINT-LOUIS

Répartition des Elèves par nationalité.

- CONGO	7
- COTE D'IVOIRE	65
- DAHOMEY	32
- GABON	5
- HAUTE VOLTA	50
- NIGER	3
- SENEGAL	175
- TCHAD	7
- FRANCE	2

B/ - Ecole de BINGERVILLE

10 Elèves Sénégalais

C/ - Ecole de OUAGADOUGOU

9 Elèves Sénégalais

Un problème se pose à Dakar pour l'aménagement d'un nouveau champ de tir, celui de Cambérène devant être affecté à l'extension des installations urbaines de la presqu'île. Les travaux nécessités par le désobusage des terrains ne sont pas négligeables.

Article 2090.

Le déplacement et le transport des Forces Armées amènent l'inscription d'un crédit de 52 millions contre 42 millions l'exercice précédent. Il y a eu une plus juste estimation de ces crédits dont nous avons signalé l'an dernier l'insuffisance. Répondant à une demande d'explication de notre part, le Ministre des Forces Armées nous a adressé l'état numérique des officiers, sous-officiers et Hommes de troupe en stage en France. Nous pensons intéresser l'Assemblée en donnant le détail.

.../...

Etat numérique des Officiers, S/Officiers et Hommes de
Troupe en stage de longue durée en France.

E t a b l i s s e m e n t s	Officiers	S/Off.	H/D/T/
- Ecole de Santé Navale de BORDEAUX	11		
- Ecole Spéciale Militaire SAINT CYR	2		
- Ecole Militaire Inter Armes	3		
- Ecole Formation Officiers Ressortis- sants des Troupes de Marine	6		
- Ecole Application Infanterie	12		
- Ecole Application Génie	3		
- Ecole Application Matériel	1		
- Ecole Application Transmissions	1		
- Ecole Administration	2		
- Ecole Militaire STRASBOURG		3	
- Ecole de l'Air	6		
- Base Aérienne 702 AVORD		2	1
- Base Aérienne 721 ROCHEFORT			7
- Base Aérienne 725 CHAMBERY			1
- Base Aérienne 722 SAINTES			6
- Ecole Navale	4		
- Ecole Maistrance Pont		1	
- Cours Préparatoire Elèves Officiers Marine	2		
- Cours de Quartier Maître Manoeuvre		2	

...../.....

Officiers, Sous-Officiers en stage de courte durée
(entre 2 et 6 mois) en France.

	Officiers	S/Officie
- Opérateur Psychotechnicien - VERSAILLES		2
- Brevet 1 ^o Degré Education Physique Militaire ANTIBES		2
- Brevet 2 ^{ème} Degré Education Physique Militaire ANTIBES		1
- Officier Mécanicien des Corps de Troupe	1	
- Brevet 1er Degré Auto Engins Blindés des Corps de Troupe		4
- Brevet 2 ^{ème} Degré Auto Engins Blindés des Corps de Troupe		2
- Brevet 1er Degré Artificier Corps de Troupe (Matériel)		1
- Brevet 1er Degré Transmissions (MONTARGIS - AGEN NOUARTRE)		,8
- Brevet 2 ^{ème} Degré Conducteur Travaux (Génie)		2
- Moniteur Sauts et Transports Aériens (PAU)	1	2
- Brevet 2 ^{ème} Degré Administration		1
- Brevet 1er Degré Intendance MONTPELLIER		2
- Brevet 1er Degré Moniteur Frigoriste		1

Article 2100 : Services de l'Intendance.

267.712.000 Fr. sont inscrits pour l'alimentation des troupes par les Services de l'Intendance.

Le poste "habillement, campement, couchage et ameublement a pu être ramené de 159.850.000 à 115.438.000 par la cession faite par la France au départ des troupes françaises basées au Sénégal.

Le poste "entretien" est également en diminution de 7 millions sur l'exercice précédent.

Article 2110 : service matériel.

Ce poste est en diminution de 32 millions sur l'exercice précédent par suite de cession faite par l'Armée française qui a permis de renouveler d'une façon économique le matériel réformé. Il faut toutefois remarquer qu'il ne s'agit pas de matériel neuf et qu'on peut estimer qu'il ne peut être encore prévu cette année le renouvellement systématique du matériel en service par du matériel neuf plus moderne et d'entretien et de consommation moins coûteux.

Article 2.120 : Service Santé

La dotation budgétaire est passée de 56 millions à 67 millions. Les frais d'hospitalisation, les consultations et les soins accusent une augmentation de 12.500.000 Fr dus à la prise en charge par les Services médicaux des femmes de 2°, 3° et 4° rang, ainsi qu'à l'augmentation du prix des produits pharmaceutiques.

Article 2140 : Armée de l'Air

Les crédits inscrits pour l'Armée de l'Air s'élèvent à 105 millions contre 92 millions pour l'exercice 1964/65, soit 13 millions de plus auxquels viennent s'ajouter 10.410.000 Fr correspondant à une économie réalisée dans l'entretien des appareils confiés à Air France et à Air Afrique pour la gestion 1965/66. Les frais de révision générale sont prévus pour 17 millions contre 6 millions ; ils concernent 1 DC3 et 2 Broussards.

Il a été également prévu un crédit de 12 millions représentant la 2° tranche du règlement d'un hélicoptère alouette payable en 3 ans, un premier versement ayant été fait au titre de l'exercice 1964/65, le solde devant être payé sur l'exercice 1966/67.

Article 2150 : matériel de l'Armée de Mer.

Les crédits s'élèvent à 35.500.000 Fr. contre 40.000.000 en 1964/65, soit une diminution de 4.500.000 Fr malgré un crédit supplémentaire nécessité par le fonctionnement de la base maritime créée au cours de l'exercice 1964/65.

Article 2160 - 2170 - 2180 - 2190 : Gendarmerie.

Ces quatre postes représentent 203.400.000 Fr contre 235.490.000 Fr l'an dernier. Une compression de 32 millions a pu être apportée à ces articles du fait des cessions consenties à titre gracieux par l'Armée Française au moment du départ de ses troupes.

L'augmentation de 10 millions demandée à l'article 2170 sous la rubrique : "carburant, lubrifiant, entretien et pièces détachées" se justifie par le fait de la réception par la Gendarmerie d'un nombre important de véhicules de renouvellement et dont l'entretien demandera un surcroît de dépenses à cause de leur ancienneté. Les difficultés signalées chaque année ne font que s'affirmer par suite de la vétusté du matériel qui devra être renouvelé d'une façon systématique dès que les possibilités budgétaires le permettront.

Pour des impératifs budgétaires, la dotation à l'article 2190, pour l'acquisition de véhicules à la Gendarmerie a été ramenée de 32 millions à 11.900.000 Fr. sur lesquels 4.900.000 Fr seront employés au remplacement de trois véhicules réformés et 7 millions serviront à l'achat de motos et de Land-rover neuves en majeure partie affectées au nouveau poste de Diourbel et de Boun Kiling.

En ce qui concerne le budget d'équipement, la Commission ne peut se prononcer sur les prévisions budgétaires 1965/66 dont elle n'a pas eu encore connaissance, mais elle peut informer l'Assemblée que le plan d'investissement 1964/65 a été entièrement réalisé. Nous rappelons que le dernier plan quadriennal comportait les crédits d'investissement suivants :

A/ ARMEE

Crédits investissements
1° plan quadriennal

L i e u	A.P.	C.P.	Réalisation
Aménagement camps militaires Tambacounda	76.000.000	76.000.000	Entièrement consommé
Aménagement camps militaires Kédougou-St-Louis-Podor	16.000.000	16.000.000	entièrement consommé
Kédougou	17.000.000	17.000.000	"
Tambacounda-Bakel-Kédougou- Kolda	89.000.000	89.000.000	"
:	:	:	:

L i e u	A.P.	C.P.	Réalisation
Kolda-Podor-Dakar Bango-Kédougou-Tambacounda	127.000.000:	127.000.000	: entièrement consommé
C. de Tambacounda-centre d'accueil-logement commandant d'armes	8.500.000:	8.500.000	: Terminé
Kolda-(Militaire)-garage ext.-électrique	3.200.000:	3.200.000	: terminé
Dakar Bango (adduction d'eau)	4.830.000:	4.830.000	: en cours. Non terminé ; : non payé-marché passé par : hydraulique
Dakar Bango-(5 bâtiments)	30.000.000:	30.000.000	: Terminé
Bignona (alimentation électrique)	4.000.000:	4.000.000	: terminé
Bargny (camp Joalland) ch.d'eau	6.000.000:	6.000.000	: terminé
Bargny-(construction bâtiment: s/cff.célibataires	11.000.000:	11.000.000	:)
Bargny (construction logement: hommes de troupe - main d'oeuvre militaire	4.470.000:	4.470.000	:) Reste à engager en crédit : de paiement 5 774 676 : bloqués par le Ministre : des Finances. En fait : près de 3 millions : d'achat de matériaux ont : été réalisés et qu'il : faudra bien régulariser.
Maison du Combattant à Tambacounda	3.600.000:	3.600.000	: entièrement consommé
Route Birkelane-Kaffrine	30.000.000:	30.000.000	: "
"	80.000.000:	80.000.000	: "
Route Richard-Toll-Dagana	110.000.000:	101.500.000	: "
Construction Pt. de SAVOIGNE	:	8.500.000	: Travaux seront terminés : avant 30-6-65
Route Kaffrine Malène Hodar	100.000.000:	100.000.000	: entièrement consommé

L I E U	A.P.	C.P.	Réalisation
Construction Route Thilmaka Darou Marnane	56.000.000 23.000.000	56.000.000 23.000.000	(1° tranche) " " (2° tranche) " "
Construction tronçon Route Richard Toll	16.000.000	16.000.000	Travaux en cours seront terminés avant le 30 Juin 1965.

B/ GENDARMERIE

L I E U	A.P.	C.P.	Réalisation
Brigade Gendarmerie Kidira	3.000.000	3.000.000	Terminés le 12/4/1961
E.T. Major Cle de Tambacounda	25.000.000	25.000.000	Terminés le 7/6/1962
Création d'Unités diverses	50.000.000	50.000.000	T. Terminés
Logements Dakar Médina	22.000.000	22.000.000	Terminés le 31/8/61
Escadron de Sécurité	160.000.000	160.000.000	Travaux en cours (Front de terre)
	185.000.000	185.000.000	"
Brigade du Port de Commerce	75.000.000	75.000.000	Travaux en cours (Caserne du Poutou)
		35.000.000	Remboursement du Reliquat de l'avance de Trésorerie (120.000.000) lettre n° 570MPD/DP/DF du 11/3/1965
Escadron de Sécurité (continuité des travaux)			
Caserne du Poutou (T. en cours Pout de Savoigne)		34.000.000 15.000.000	Travaux en cours
E.M.P. Saint-Louis		10.000.000	<u>60.072.431</u> - Engagés et justifiés
Boukiling (Travaux en cours) Brigade SAMINE-OUSSOUYE	110	10.000.000 3.374.000	<u>47.302.169</u> - Disponible Travaux en cours terminés
<u>NIORO DU RIP</u>	40.000.000	40.000.000	Travaux en cours
Gendarmerie Médina (C. d'hébergement)	10.000.000	10.000.000	Travaux en cours
E.M. Compagnie de Diourbel Brigade Mixte de Boukiling	145.000.000	60.000.000	(Travaux en cours)

Compte tenu des cantonnements qui ont été cédés par l'armée française ou qui sont sur le point de l'être, l'ensemble des formations militaires de la presqu'île du Cap-Vert sera désormais basé aux camps ou quartiers Archinard - Lemonnier - Lat-Dior - Dial Diop - Thiaroye - Bargny. L'armée a, par ailleurs, reçu des logements au Terme Sud, précédemment occupés par l'armée de l'air française.

En conclusion, et sous réserve que le matériel automobile soit renouvelé au-dessous de toutes les normes habituelles, la Commission est amenée à émettre un avis favorable à l'adoption du budget présenté par le Ministre des Forces Armées et tient à mentionner une fois encore la satisfaction avec laquelle elle a constaté la bonne organisation, l'esprit de discipline et le sens national élevé qui sont le propre de l'armée sénégalaise.

Chapitre 323 - Entretien Domaine du Génie

Article 2200 :

Rien à signaler en ce qui concerne cette dotation équivalente à celle de l'exercice précédent. Nous faisons remarquer que le renouvellement du matériel est nécessaire sur 10 à 15 ans.

Chapitre 324 - Transfert

Article 2210 :

Il prévoit une subvention de 19 millions à l'Office des Combattants. Cette subvention est identique à celle de l'exercice précédent. Nous ne pouvons pas, pour le moment, donner des indications sur l'emploi de cette subvention et sur les besoins de l'Office qui doit subir de nombreuses modifications internes, car l'Office n'est pas seulement un organisme fonctionnaire mais a une mission à remplir. Il est regrettable que les projets de modification de structure préconisés par l'Assemblée au cours de ces dernières années n'aient pu être encore réalisés.

Dossier 66-53

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

18412

R A P P O R T COMPLEMENTAIRE

présenté

au nom de la COMMISSION DE LA DEFENSE

sur le

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L' ANNEE 1966 - 1967

(Projet de loi n° 23/66)

concernant

LE MINISTERE DES FORCES ARMEES

(CHAPITRE 324 : OFFICE DES ANCIENS COMBATTANTS)

ET BUDGET D' EQUIPEMENT 1965 - 1966 et 1966 / 1967)

Par Diénoum Malick N' DIAYE .-

Monsieur le Président,

Mes Chers Collègues,

Les Membres de la COMMISSION DE LA DEFENSE qui siègent à l' Office des Anciens Combattants ont fait rapport du projet de budget 1966 - 1967 qui a été établi par l' Office.

Ce budget s' élève en recettes et dépenses à une somme de 19.720.000 francs dont 19.000.000 seront couverts par une subvention.

Cette année encore les sommes allouées à l' Office ne lui permettront qu'une assistance réduite dans les domaines qui sont de sa compétence.

Un mouvement se manifeste chez les Anciens Combattants pour une reprise du dialogue avec le Ministère de tutelle des Anciens Combattants de la République Française en vue d' une participation aux actions sociales de l' Office.

Comme par le passé, le Bureau de la Commission s'emploiera au mieux à l' aboutissement de ces justes aspirations.

Il y a lieu, par ailleurs, de signaler que la Commission de la Défense n' a pas/à^{eu} connaître du budget d' équipement 1966 - 67, nous ne pouvons par conséquent que signaler la situation des autorisations de programme et des crédits de paiement retenus lors de l' établissement du budget 1965 - 1966.

.../...

A - BUDGET D' EQUIPEMENT 65 - 66 :

Sur le Budget d' Equipement 1965 - 1966 des crédits en AP de 80.000.000 et CP de 40.000.000 ont été alloués au Ministère des Forces Armées - Secteur - 857. Article 5010 - 1.

Cette somme a fait l' objet de la répartition suivante :

- GENDARMERIE :

a)	825. 0663.0	Front de terre	410.505
	" 0663.1	Front de terre	253.382
	" 0962.0	Poutou	10.208.562
	" 1062.0	Nioro du Rip	5.670.487
	" 1162.0	Centre hébergement	1.641.034
	" 0564.0	Diourbel - Boukiling	7.024.130
			<u>-----</u>
			= 25.208.100

- ARMEE NATIONALE

	811. 0763.0	Pont de Savoigne	174.264
	811. 0164.0	Route Richard-Toll	386.770
	825. 0563.0	Camps militaires	1.711.243
			<u>-----</u>
			= 2.272.277

b) - OPERATIONS NOUVELLES

	825. 0364.1	E.M.P. SAINT - LOUIS	<u>12.519.623</u>
			= 12.519.623

TOTAL = 40.000.000

.../...

B - BUDGET D'EQUIPEMENT 1966 / 67

En ce qui concerne la gestion 1966/67, nous n' avons aucune information sur les nouveaux crédits d' engagement ou de paiement qui pourraient être alloués. Les 40 millions d' autorisation du programme initial qui doivent être inscrits en crédits de paiement en 1966/67 se décomposent ainsi :

I.- ARMEE NATIONALE

1	- <u>SAINT - LOUIS DAKAR-BANGO : E.M.P.</u>	
	- Classes de 6° supplémentaires, -Construction d' un dortoir et d' un bloc hygiène	12 M.
2	- <u>THIAROYE - GROUPEMENT PARACHUTISTE</u>	
	- Construction d' une tour de saut et d' une tour de séchage pour parachutes	8 M.
3	- <u>KEDOUGOU 8ème C.F.V.</u>	
	- Construction du réfectoire Troupe (achèvement)	3 M.
	- Construction du logement du Commandant d' Unité.	9 M.
	TOTAL	32 M.

II.- GENDARMERIE

1	- <u>DAROU-MOUSTI</u>	
	- Achat d' un bâtiment pour la Brigade de Gendarmerie	4 M.
2	- <u>DIOURBEL</u>	
	- réalisation des Travaux de Voirie	2 M.
3	- <u>POUTOU</u>	
	- Continuation des travaux en régie	2 M.
	Total Gendarmerie ...	8 M.

TOTAL GENERAL 40 M.

— Janvier 67 - 30

1B 412

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

R A P P O R T

présenté

au nom de la

COMMISSION DE LA DEFENSE saisie pour Avis

concernant

LES CHAPITRES 321, 322, 323 et 324 DU PROJET DE BUDGET

1967/1968

RELATIF AU MINISTERE DES FORCES ARMEES

Par M. Diénoum Malick N' DIAYE,

Rapporteur :-

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Les prévisions budgétaires de l'Exercice 1967/1968 représentent pour les Forces Armées de Terre, de l'Air et Mer, ainsi que pour la Gendarmerie et l'Office des Anciens Combattants un ensemble de crédits de francs 3.900.000 au lieu de 3.827.000, soit une augmentation de 73 Millions qui se répartissent de la façon suivante :

- 18 Millions pour les Forces Armées
- 55 Millions pour la Gendarmerie.

Une autre ventilation fait ressortir une augmentation de 33 Millions pour le personnel et de 38 Millions pour le matériel. Ce volume de dépenses représente 10,90% des dépenses de fonctionnement de l'Etat du Sénégal, contre 10,66% pour l'exercice précédent et 10,88% pour l'exercice 1965/66.

Les effectifs budgétaires des Armées de terre, de l'Air et de Mer sont les mêmes que ceux de l'exercice précédent. La période d'austérité que nous traversons n'a pas permis de réaliser une nouvelle tranche dans le programme primitivement établi.

Quant à la Gendarmerie, les effectifs budgétaires marquent une progression de 6% correspondant au Plan initialement adopté.

Un certain nombre d'hommes de troupe est recruté chaque année parmi les jeunes gens de 18 à 21 ans. La demande était supérieure à l'offre, le problème de recrutement ne se pose pas. Cependant le Gouvernement se préoccupe d'établir la liste de tous les jeunes sénégalais qui pourraient être soumis aux obligations militaires, mais il n'est pas question de services obligatoires, car chaque classe représenterait

.../...

- 2 -

à peu près 15.000 recrues. Ceci permet de dire que l'Etat du Sénégal a les possibilités humaines mais non les moyens financiers de faire/le^{faire} service militaire à tous les citoyens.

Le Centre d'Instruction de St-Louis reçoit chaque année un certain nombre d'engagés qui ont réussi au Peloton 1 dans les unités et qui sont appelés à préparer le peloton 2 ainsi que le certificat d'Aptitude Technique nécessaire à l'avancement au grade de Sous-Officier.

Pour ceux-là mêmes, qui sont S/Officiers, le Centre d'INstruction de St-Louis leur permet de se perfectionner afin d'obtenir les brevets d'armes 1 & 2, les meilleurs étant appelés à devenir sergents-chefs et adjudants.

En ce qui concerne les Officiers, des solutions satisfaisantes ont permis jusqu'ici un recrutement normal, soit par l'envoi dans les écoles militaires françaises d'élèves Officiers, soit par la nomination d'Officiers recrutés parmi les S/Officiers des corps de Troupe après un stage de longue durée dans les écoles françaises spécialisées.

Voici l'Etat numérique par école, des élèves officiers, S/Officiers et hommes de troupe en stage en FRANCE :

NATURE DU STAGE		Cycle 1966-1967	
-----		-----	
		: Demandés	: Stages suivis
-----		-----	
	I - O F F I C I E R S	:	:
<u>TERRE</u>	Ecole d'Etat-Major	: 2	: -
	Ecole supérieure de l'Intendance	: 1	: 1
	Ecole du Génie de VERSAILLES D.T.	: 1	: 1
		:	:
		.../...	

- 3 -

Ecole du Génie Versailles C.T.	:	2	:	2
Ecole du Matériel C.T.	:	1	:	-
Corniche Militaire	:	4	:	4
1er degré P.P.M.I.A.	:	3	:	3
2ème degré PPMIA	:	6	:	6
Ecole spéciale militaire (1)	:	4	:	3
Ecole spéciale militaire (2)	:	-	:	-
E.M.I.A. - Coëtquidam	:	2	:	2
Ecole d'application St MAIXENT	:	3	:	3
Ecole d'application Génie	:	1	:	1
Ecole d'application matériel	:	1	:	1
Ecole d'Application transmissions	:	1	:	1
Administration Montpellier	:	-	:	-
Administration Santé	:	2	:	2
Santé Navale BORDEAUX	:	3	:	3
Ecole Supérieure de Gendarmerie	:	4	:	3
Ecole de formation des Off. Génie	:	2	:	2
Instructeur Commando	:	-	:	-
 <u>AIR</u> -				
Préparation concours AIR	:	1	:	1
Ecole de l'Air	:	1	:	-
 <u>MER</u> -				
C.P.E.O.	:	-	:	-
Soit Ecole Navale	:	-	:	-

(1) une correspondance est en cours pour demander 20 Places.

.../...

Nature du stage	Cycle 1966/1967	
	Demandés	Stages suivis
<u>2/ SOUS - OFFICIERS</u>		
<u>TERRE :</u>		
- B.1. - E.P.M.	2	2
- B.2. - E.P.M.	5	1
- S.Of.moniteurs techniques commando	-	-
- Brevet instructeur de tir	1	1
- Brevet instructeur de combat rapr.	-	-
- B.T.1. A.E.B. (CT et Matériel)	4	4
- B.T.2. A.E.B. (CT et Matériel)	2	2
Pilote hélicoptère	3	2
- B.T.1. Transmissions	14	10
- B.T.2. Transmissions	10	6
- B.T.2. Comptabilité	5	5
- B.T.2. Chancellerie	1	-
- B.T.1. Génie Versailles	6	4
- B.T.2. Génie Versailles	2	2
- B.T.1. Gérant de mess	1	-
- B.T.A. A.B.C.	2	-
- T.A.P. Off d'Achve	2	2
- Moniteur saut et transport	3	3
- B.T.1. Armement petit calibre	-	-
- B.T.2. Armement petit calibre	2	2
- B.T.1. Matériel para et largage	2	2
- B.T.2. Matériel para et largage	1	1
- B.T.2. Approvisionnement	1	1
- B.T.2. Comptabilité matières	1	1
- B.T.1. Intendance	11	6
- B.T.2. Intendance	7	4
- B.T.1. Monteur frigo	1	1
- B.T.2. Monteur frigo	-	-
- Moniteur cuisinier	1	-
- B.T.1. Infirmier	4	4
- B.T.2. Infirmier	2	2

- 5 -

Nature du stage	Cycle 1966/1967	
	Demandés	Stages suivis
<u>2/ SOUS OFFICIERS (suite)</u>		
<u>AIR :</u>		
- Classe préparatoire AIR	1	1
- Ecole de l'Air	-	-
- Radios navigateurs	3	3
- Pilote	2	2
- Radio de bord	-	-
- Ecole du PNNS Rochefort	5	5
- Ecole du PNNSG CAEN	3	3
<u>MER :</u>		
- C.Q.M. Manoeuvre	6	3
- B.S. Manoeuvre	2	2
- C.Q.M.M. Radio	1	1
- B.S. Radio	2	2
- C.Q.M. Fusilier	1	1
- B.E. Fusilier	1	1
- C.Q.M. Electricien	1	1
- C.Q.M. Mécanicien	5	2
- C.Q.M. Cannonier	2	2
- C.Q.M. Commis	1	1
- Maistrance Pont	4	2
- Maistrance Machines	2	2
- Ecole des Mousses	6	4
- Apprentis mécanien flotte	6	6
TOTAL.....	193	148

- 6 -

Il serait souhaitable que le Sénégal puisse bénéficier de contingents supplémentaires dans certaines écoles particulièrement à SANTE NAVALE DE BORDEAUX, ce qui permettrait d'avoir un Corps d'Officiers Médecins suffisant pour les besoins du Sénégal, but qui n'est pas encore atteint.

Parmi les remarques générales, il y a lieu également de mentionner que la commission s'est préoccupée de savoir comment fonctionnait le régime de pension de retraite.

Il lui a été répondu que les soldes figurant au budget avaient déjà été imputées du prélèvement pour pension et que les dotations annuelles à la Caisse de Retraite figuraient aux chapitres 110 à 120 concernant la DETTE PUBLIQUE de l'Etat mais nous n'avons pu retrouver cette mention.

Le Commission s'est préoccupée de savoir sur quelle base étaient calculées ces retraites étant donné que les prestations au titre des sujétions qui étaient imposées à l'Armée semblaient devoir être intégrées à la solde de base pour le calcul des prélèvements et des retraites.

Certains membres de la commission ont été appelés, au cours de l'exercice budgétaire actuel, à prendre contact avec leurs homologues français à l'occasion de missions^S parlementaires qui les ont amenés au Sénégal - Ces prises de contact ont été excellentes et souvent productives.

Après la discussion générale, la commission a examiné l'inscription budgétaire qui amène les remarques suivantes :

.../...

- 7 -

CHAPITRE 321 - PERSONNEL -

Articles 2 000 & 2 010 - Les crédits affectés au Cabinet du Ministre et aux services rattachés sont identiques à ceux de l'Exercice Précédent et n'amènent aucune observation.

Article 2 020 - Soldes Forces Armées, Indemnités & Prestations Familiales -

Les crédits sont en diminution de 6.790.000 Fr sur l'exercice 1966/67 - Cette différence s'explique par une légère diminution de crédits dans le volume des sommes affectées aux Officiers et aux militaires à solde mensuelle, alors que nous constatons une légère augmentation aux crédits affectés à la solde des hommes de Troupe.

Article 2 030 - Solde du Personnel Civil -

Le montant des crédits est pratiquement inchangé.

Article 2 040 - Solde Gendarmerie -

Nous constatons une augmentation de 42 Millions correspondant à une augmentation des effectifs déjà signalés.

Article 2 050 - Solde Personnel Civil de Gendarmerie -

Crédits inchangés

.../...

CHAPITRE 322

- M A T E R I E L -

ARTICLE 2000.- C. du Ministre

-crédits inchangés -

ARTICLE 2060.- Moyens de Transport Cabinet

Les prévisions budgétaires sont supérieures de 520.000 Francs, à ceux de l'exercice précédent. La justification a été donnée à la Commission.

ARTICLE 2070.- Indemnité et frais de Transport

- crédits inchangés -

ARTICLE 2080.- Instructions E.M.P.A. de Saint-Louis et Bingerville.

Le volume des crédits est inférieur de 36 millions 400 mille aux prévisions budgétaires de 1966/1967. Cette différence provient du fait que les dépenses de munitions sont inscrites, cette année, à l'article 2110 (service du Matériel). Au cours de la discussion, des informations ont été données à la Commission qui a estimé intéressant de communiquer les renseignements suivants :

I - EFFECTIFS DES ELEVES DE L'ECOLE MILITAIRE PREPARATOIRE DE SAINT-LOUIS à la date du 12 Mai 1967.

-Nationaux.....	271
-Etrangers : Niger.....	7
-Dahomey.....	10
-Haute-Volta.....	34
-Côte d'Ivoire.....	44
-TCHAD.....	8
-Congo-Brazza.....	6
-Gabon.....	5
	<u>385</u>

Effectifs des élèves sénégalais à l'E.M.P. de BINGERVILLE: 13
à l'E.M.P. de OUAGADOUGOU: 10.

ARTICLE 2090.- Déplacements et transfert des Forces Armées

- crédits inchangés -

ARTICLE 2100.- Service de l'Intendance : crédits supérieurs de 17.470.000 représentés par les besoins en habillement. Rappelons que les dotations de l'armée Française doivent être, en partie, renouvelées.

ARTICLE 2110.- Service du Matériel

Les crédits sont en augmentation de 38 millions, justifiés par la prise en charge des dépenses en munition déjà signalées à l'article 2080 et par un crédit de 15 millions pour le remplacement de certains véhicules tombés à bout de souffle. Les années d'austérité que nous connaissons n'ont pas encore permis de prévoir un plan de renouvellement systématique de 700 véhicules qui sont en service dans l'armée.

Il apparaît cependant d'établir ce programme de renouvellement dont la commission demande d'être saisie lors de la discussion du prochain budget.

ARTICLE 2120.- Service de Santé

Les crédits sont identiques à ceux de l'Exercice budgétaire précédent.

ARTICLE 2130.- Fonctionnement de l'Etat-Major

Les crédits sont ramenés de 6 à 5 millions.

ARTICLE 2140.- Armée de l'Air

Les crédits sont en diminution de 10 millions. L'Hélicoptère acheté à l'exercice précédent ayant été entièrement réglé.

ARTICLE 2150.- Les crédits affectés à la Marine supérieurs de 16.400.000 Francs sur celui de l'exercice écoulé, sont justifiés par la nécessité du carinage des unités marines.

.../...

- 10 -

ARTICLE 2220.- Informations Nautiques

inférieur de 2 millions aux crédits de l'an dernier.

ARTICLE 2170.- Carburant, lubrifiant, entretien et réparation des véhicules.

Plusieurs commissaires ont insisté sur l'insuffisance des crédits qui gêne parfois, à l'intérieur, les missions confiées à la Gendarmerie.

ARTICLE 2180.- Indemnités et frais de transport pour tournées et missions (sans changement)

ARTICLE 2190.- Acquisition véhicule (Gendarmerie) un crédit de 20 millions a été inscrit au budget 67/68 en augmentation de 8.100 millions sur l'exercice précédent. Ce crédit permet de remplacer un certain nombre de véhicules hors d'usage, mais, est encore très sensiblement inférieur aux besoins de la gendarmerie pour réaliser un plan de renouvellement systématique des 450 véhicules en service dans ses formations.

Comme pour les Forces Armées, la Commission a demandé qu'un plan de renouvellement de véhicules lui soit présenté lors de l'examen du prochain budget.

CHAPITRE 323ARTICLE 2200.- Entretien du Domaine et Matériel du Génie

La ventilation se présente :

Travaux divers et périodiques - Entretien courant menues réparations

	50.000.000	Frs
Grosses réparations et améliorations	153.000.000	"
Service Froid	3.000.000	"
<u>Masse de casernement</u>	12.000.000	"
Dépenses de fonctionnement du service	2.000.000	"
Entretien matériel génie des corps de Troupe et service	2.000.000	"
Entretien matériel génie bataillon génie	10.000.000	"
à reporter.....	232.000.000	Frs

.../...

- 11 -

Report.....	232.000.000FrS
Recomplètement des matériels et engins du bataillon de génie	14.000.000 "
Entretien des groupes électrogènes et station de pompage	3.000.000 "
Matériel de lutte contre l'incendie	1.000.000 "
	<hr/>
T O T A L :	250.000.000FrS

Aucune modification sensible n'a été apportée aux dotations envisagées.

CHAPITRE 324

- T R A N S F E R T -

ARTICLE 2210.- Subvention à l'Office des Anciens Combattants.

Une subvention de 19 millions a été inscrite pour l'Office des Anciens Combattants. La commission a 2 de ces membres qui siègent à l'Office. Un rapport complémentaire éventuellement présenté à la Commission.

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

telles sont les remarques et observations que la commission de la Défense avait à formuler à l'issue de l'examen des chapitres 321, 322, 323, 324 du Budget du Ministère des Forces Armées.

AB 412

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

2ème LEGISLATURE

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967

R A P P O R T

présenté

au nom de la

COMMISSION DU TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE, DE LA SANTE

ET DE LA FONCTION PUBLIQUE saisie pour Avis

concernant

LES CHAPITRES 541 - 542 - 544 RELATIFS AU MINISTERE DE
LA SANTE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES (PROJET
DE LOI n° 23/67 PORTANT LOI DE FINANCES POUR L' ANNEE
FINANCIERE 1967/1968)

Par M. le Docteur Moussa SISSOKO,

Rapporteur .-

Monsieur le Président,
Mes Chers Collègues,

La COMMISSION DU TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE, DE LA SANTE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, s' est réunie, le 12 Mai 1967, à 10 heures, pour examiner les Chapitres 541, 542 et 544 du Projet de Loi n° 23/67 portant Loi de Finance pour l' année 1967/68.

Ces trois chapitres, d' un montant global de 3.252.700.000 francs, représentent les dépenses de fonctionnement et d' équipement du MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES.

Dans la présentation de son budget de fonctionnement, le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales a d' abord attiré l' attention de la Commission sur le fait que la tâche qu' il convient d' accomplir dans chacun des Départements ministériels a été bien mesurée par le Gouvernement et les crédits votés en conséquence.

Il n' échappe d' ailleurs à aucun membre du Gouvernement ni de l' Assemblée que l' ampleur ou l' importance de cette tâche varie de secteur à secteur, et que les facteurs spécifiques qui s' opposent au développement rapide d' un secteur donné ne peuvent être combattus que très progressivement en fonction de nos possibilités réelles, et qu' il est nécessaire d' harmoniser les actions pour éviter de créer des déséquilibres.

C' est avec cette notion de planification de nos objectifs essentiels et d' utilisation méthodique de nos ressources nationales que les Chapitres 541, 542 et 544 du Projet de Budget 1967-68, consacrés à l' action médico-sociale du Gouvernement, ont été présentés à la Commission.

Doté ainsi d' une masse budgétaire donnée, le Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales a procédé, compte - tenu des nécessités de service et des priorités essentielles, aux ajustements nécessaires, objectifs et sincères, pour maintenir la cohérence de ses services dans l' utilisation de l' ensemble des crédits mis à sa disposition pour une meilleure action médico-sociale de l' exercice 1967/68.

2.

Consciente de l' importance des problèmes médico-sociaux dans un pays en voie de développement d' une part, et de l' insuffisance des moyens financiers correspondants d' autre part, la Commission constate que les crédits consacrés à l' action médico-sociale traduisent néanmoins la volonté du Gouvernement d' améliorer progressivement l' état de santé de la population.

La Commission, unanime, loue les efforts consentis par le Gouvernement dans un domaine si important pour notre développement intégral, et souhaite que sa volonté de promotion du progrès social soit plus accentuée à l' avenir afin de permettre d' engager rapidement et efficacement la nation toute entière dans la production.

Dans le cadre de la planification globale des objectifs prioritaires nationaux, la commission émet un voeu pour la création d' un centre de chirurgie dentaire à Diourbel étant donné l' importance démographique de cette région et son éloignement des autres centres dentaires.

A la fin de son exposé sur la marche générale des services de son Département, le Ministre a également attiré l' attention de la Commission sur l' insuffisance particulière du nombre des médecins, le personnel infirmier et para-médical étant satisfaisant.

Etablie, présentée et examinée dans la cohérence des moyens et des objectifs, la dotation budgétaire du Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales, Chapitres 541, 542 et 544, pour l' exercice 1967-68, a été adoptée sans modification par Votre Commission qui vous demande de l' approuver./-

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

R A P P O R T

présenté

au nom de la

COMMISSION DE L' EDUCATION, DE LA CULTURE, DE L' INFORMATION,
DES ARTS, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS saisie pour Avis

concernant

les CHAPITRES 521 et 522 relatifs au MINISTERE DE
l' EDUCATION POPULAIRE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
du PROJET de Loi de Finances pour l' Année 1967/1968

Par M. Babacar Sedikh DIOUF ,

Rapporteur :-

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

La Commission de l'Education, de la Culture, de l'Information, des Arts, de la Jeunesse et des Sports, s'est réunie le 9 Mai 1967 et a étudié les chapitres 521 et 522 du budget national, concernant le Ministère de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports.

Elle a constaté une augmentation de 8.357.000 au chapitre du personnel par rapport aux prévisions du budget précédant. Augmentation normale d'ailleurs puisqu'elle correspond aux dépenses récurrentes des opérations d'équipement déjà réalisées. Augmentation insuffisante quand même par rapport au besoin du pays puisqu'elle oblige le département à faire redoubler une partie de la promotion de maîtres d'Education Physique de l'année.

Malgré la suppression de Nobo et de Savoigne qui deviennent des villages coopératifs, le chapitre matériel n'est réduit que de 2.267.000 Frs, ce qui signifie, une augmentation réelle de plus de 6 millions.

Il importe cependant de noter, qu'au regard de ce que nous sommes en droit d'attendre du département des sacrifices financiers plus importants doivent être consentis par la nation.

Les semaines nationales de la Jeunesse, par delà leurs buts éducatif et sportif, consolident l'unité du Pays autant que la cohésion régionale.

De nos jours, on aime à faire un rapprochement surtout en ce temps/ paix, entre les résultats olympiques et l'influence de l'idéologie sur la jeunesse du pays de telle sorte que ce n'est pas tout court une politique de présence et de prestige qu'il faut voir mais il s'agit bien d'un effort raisonnable pour une preuve de vitalité nationale et d'efficacité.

.../...

dans l'étude détaillée, des articles a retenu quelques remarques et observations.

Chapitre 521

1°) A l'article 8020 lire Instructeur-éducateur au lieu de Instituteur éducateur.

2°) A l'article 8110, la Commission a décidé de rétablir le poste d'entraîneur de football pour la même inscription que l'an passé soit 720.000 Francs.

3°) A l'article 8130 sur proposition du Ministre, nous avons arrondi l'inscription de l'Instructeur-surveillant général à 500.000 au lieu de 370.000 et nous avons rétabli l'inscription de l'Infirmier-masseur pour 327.000. Ces prélèvements ont été effectués sur les prévisions par avancements (reste 550.000) vacations (reste = 300.000 Frs) et la suppression du poste de gardien (127.000).

4°) Parcourant le chapitre 521, la Commission a cru bon de faire remarquer une certaine tendance à gonfler de manière sensible les prévisions sociales au bas des articles.

Effectifs	Articles	Allocation Familiales		Parts contributives		Prévisions avancement	
		en moins	en plus	en moins	en plus	en moins	en plus
0	8000	- 75			251		138
0	8010		- 110		38		4
- 2	8020	- 20	.	- 45		50	
+ 1	8100		+ 360		126		- 60
- 1	8110	- 8			- 59		- 35
- 1	8120		- 20		70		- 25
- 9	8130		- 172		- 644		- 50
- 2	8140		- 228		- 500		- 240
+ 13	8150 (Stagiaires)		170		2.140		770
- 3	8210		383		695		430
- 4	Chap. 521	-113	1.443	- 45	4.523	50	1.752
			+ 1.330		+ 4.478		+ 1.702=
		TOTAL =			7.510 en plus.		!

Le tableau ci-joint fait ressortir, si l'on fait la somme algébrique des éléments chiffrés, pour 4 postes budgétaires en moins dans les prévisions de l'an passé une augmentation de :

allocations familiales	1.330.000 Frs
parts contributives	4.478.000 Frs
prévisions par avancements	1.702.000 Frs
	<hr/>
TOTAL :	7.510.000 Frs

Faut-il voir dans cette opération une sous-estimation des prévisions du budget précédent ou au contraire sommes nous devant une surestimation de nos dépenses effectives ? Une explication s'impose évidemment.

En tout état de cause, certaines inscriptions (d'entraîneur de football) supplémentaires proposées par la commission peuvent trouver là les recettes correspondantes.

Chapitre 522

L'article 8.250 a retenu notre attention. La Commission estime que nous approchons des jeux Africains du Mali et bien plus encore de ceux de Mexico.

Or il nous souvient que dans une allocution, au lendemain des jeux de Tokio, le Chef de l'état, recevant l'équipe nationale promettait qu'un effort sensible allant jusqu'au sacrifice serait fait pour permettre une préparation adéquate de nos athlètes en vue de la rencontre de Mexico.

A l'unanimité, il est proposé une Inscription supplémentaire de 12 millions a cet effet portant le total de l'article de 8.250 à 22.000.000 et celui du chapitre à 82.513.000 Frs

La proposition de recettes correspondantes consisterait à rétablir la taxe sur les tabacs dont la suppression n'a pas apporté l'effet escompté sur la fraude.

.../...

En conclusion, la Commission formule le voeu :

- 1°) qu'une programme de visite soit établie par le département de la Jeunesse et des Sports pour permettre aux membres de l'assemblée de visiter quelques uns des chantiers de service civique qui ont été installés à travers le pays.

- 2°) Que des stages régionaux plus nombreux soient organisés pour répondre à l'enthousiasme et soutenir l'intérêt du succès de la semaine nationale de la jeunesse.

Elle propose à la Commission des finances, l'adoption avec les amendements que voilà du budget du département de l'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports pour l'année 1967/68.-

ASSEMBLEE NATIONALE DU SENEGAL

13 4 12

2ème LEGISLATURE

1ère SESSION ORDINAIRE DE 1967

IT) A P P O R T

présenté au nom de la

Commission des Finances, des Affaires
Economiques, du Développement
et du Plan

Sur le Projet de loi n° 23/67 portant
Loi de Finances pour l'année
financière 1967/1968

Par Monsieur Mamour Ousmane BA

Rapporteur Général

--

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

Il est devenu une tradition, Monsieur le Président, de procéder à un examen rapide de la situation financière de l'Etat et des données économiques du pays chaque année, avant de passer à l'étude technique du document budgétaire soumis au vote de l'Assemblée Nationale.

Je ne voudrais point faillir à cette bonne tradition. Nous allons donc examiner :

- a)- le résultat de la gestion 1965 / 1966,
- b)- l'exécution du Budget 1966 / 1967,
- c)- les données économiques et financières de la gestion 1967 / 1968.

Les résultats de la gestion 1965 / 1966 ont été retracés dans la Loi de règlement que l'Assemblée Nationale a examinée et adoptée dans sa séance du 17 Mai 1967. Sans vous imposer à nouveau un rapport de présentation, il paraît opportun, cependant, de rappeler très brièvement les grandes lignes de ce compte définitif de la gestion 1965 / 1966.

L'on se souvient que la Loi de Finances de la gestion 1965 / 1966 autorisait en dépenses de fonctionnement 33.975 millions, entièrement couvertes par des recettes ordinaires, et 7.566 millions de dépenses en capital gagées par des recettes extraordinaires, c'est-à-dire des emprunts à contracter.

L'exécution de ce budget, telle que l'on a pu le constater dans la loi de règlement de la gestion, fait apparaître que les dépenses de fonctionnement effectuées réellement se sont élevées à 33.069 millions, c'est-à-dire 906 millions en deçà des prévisions, tandis que les recettes ordinaires réalisées s'élevaient

./.

à 35.825 millions, soit 1.850 millions de plus que prévu. Il en résulte, au niveau des recettes et des dépenses ordinaires, un excédent de recettes de l'ordre de 2.755 millions.

Une remarque s'impose. Les dépenses de fonctionnement, bien que légèrement inférieures aux prévisions initiales du budget primitif et malgré les mesures d'austérité et de rigueur prises, (blocage des dépenses de fonctionnement à leur niveau de 1963 / 1964), sont en augmentation constante depuis quelques années comme en ont fait foi les comptes définitifs des années 1962 / 1963 à 1965 / 1966.

Dans une mesure non négligeable, cette progression lente mais inexorable est la conséquence normale des charges récurrentes des investissements réalisés, mais aussi et surtout de l'augmentation des dépenses de personnel. Augmentation que, malgré nos efforts, nous ne sommes pas encore parvenus à enrayer.

S'agissant des recettes ordinaires, l'excédent relevé est dû à la progression des rentrées constatées au titre des impôts directs qui s'élèvent à environ 8.433 millions alors qu'elles étaient en 1962 / 1963 de l'ordre de 6.279 millions. Cette progression de plus de 30 % a été obtenue pour l'essentiel grâce à la mécanisation de l'émission des rôles qui améliore notablement les rendements.

Il nous est également loisible de remarquer, qu'en l'espace de 4 ans, (1962 / 1963 à 1965 / 1966), la part des impôts directs dans les recettes budgétaires ordinaires a passé de 18 à 23,5 %, ce qui dénote une certaine réorientation de notre fiscalité. Par contre, il faut aussi remarquer que, malgré le relèvement de certains taux au début de la gestion 1965 / 1966, les impôts et taxes indirects perçus ne se sont élevés qu'à 24.134 millions alors qu'ils rapportaient déjà en 1962 / 1963 24.750 millions.

Ces constatations démontrent facilement que les impôts nouveaux votés par l'Assemblée Nationale ont tout juste permis de compenser les moins-values résultant de la diminution des dépenses publiques françaises et de la réduction de la fiscalité sur l'arachide. Réduction destinée à conserver au paysan sénégalais son pouvoir d'achat.

En ce qui concerne le budget d'équipement et d'investissement, il conviendrait de noter l'insuffisance des réalisations des recettes ordinaires au budget primitif, (224 millions), alors que les autorisations se chiffraient à 7.566 millions. Finalement les dépenses en capital réalisées ont été possible grâce à l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses de fonctionnement que j'ai indiqué plus haut.

Je rappelle, à ce propos, la recommandation ci-après de votre Commission des Finances. Il s'agit de contracter autant que possible les emprunts autorisés par la loi de finances si l'on veut assurer l'exécution correcte de notre budget d'équipement et d'investissement selon les prévisions établies par le Plan, les excédents de recettes étant insuffisants et aléatoires.

En définitive, le budget de la gestion 1965 / 1966 s'est exécuté en équilibre réel avec d'ailleurs un léger excédent de 101 millions versés au Compte permanent des découverts du Trésor dont le solde positif est ainsi porté à 120 millions environ. Il est donc permis d'affirmer que l'objectif que le Gouvernement s'est fixé, c'est-à-dire le respect de l'équilibre budgétaire, peut être atteint, bien sûr à certaines conditions : contrôle strict des dépenses de fonctionnement et réalisation des emprunts autorisés par la loi de finances.

Monsieur le Président, mes chers collègues, ces résultats satisfaisants dans l'ensemble, ont été obtenus dans un cadre, une situation économique donnée de notre pays.

./.

En effet, malgré les difficultés auxquelles se heurte l'expansion économique depuis l'indépendance, des améliorations sensibles ont été enregistrées dans plusieurs secteurs d'activité pendant la période considérée (1965 / 1966).

En ce qui concerne l'agriculture, secteur clé auquel notre deuxième Plan de développement économique et social accorde d'ailleurs la primauté, les objectifs que nous nous sommes fixés : maintien du revenu du paysan, progression des exportations, production accrue et diversifiée, ont été atteints dans une mesure satisfaisante.

La campagne agricole 1965 / 1966 a produit 1.125.000 tonnes d'arachides dont plus de 980.000 tonnes commercialisées. Production record jusque là jamais atteinte, due pour l'essentiel aux mesures prises pour améliorer le rendement. On se rappelle ces mesures :

- intensification de l'encadrement technique rural,
- vulgarisation des méthodes culturales rationnelles,
- généralisation de l'emploi des engrais, des fongicides et du matériel agricole.

Le placement de cette récolte abondante n'a pas posé de problème majeur. Il a été assuré dans le cadre de la Convention franco-sénégalaise d'Octobre 1965 garantissant l'écoulement en France d'un certain contingent d'huile raffinée et d'arachides décortiquées, à un prix garanti stabilisé au niveau de la campagne précédente.

La préoccupation dominante du Gouvernement a été et demeure l'atténuation de notre déficit vivrier au moyen de la diversification et l'augmentation des productions vivrières. Déficit qui pèse encore lourdement sur la balance commerciale du pays. Il faut noter un hivernage particulièrement favorable, notamment en raison d'une pluviométrie abondante et régulière.

Le secteur industriel développe son activité. L'indice de la production industrielle au 30 Juin 1966 était de 164,9 (base 100 en 1959) contre 141,5 en 1965. Cet accroissement de la production intérieure a été obtenu malgré la fermeture de certains de nos débouchés extérieurs traditionnels, rétrécissant notablement les dimensions de notre marché.

Monsieur le Président, mes chers collègues, il nous faut maintenant aborder l'exécution du budget 1966 / 1967 à quelques mois de la clôture de la gestion.

" La Loi de Finances pour la gestion 1966 / 1967 autorise
 " 33.975 millions de dépenses de fonctionnement entièrement couvertes
 " par les recettes ordinaires attendues (33.975 millions) et 11.273
 " millions de dépenses en capital (dont 6.647 millions de crédits
 " nouvellement ouverts et 4.626 millions de crédits reportés de la
 " gestion précédente) gagées sur des emprunts à contracter."

L'exécution des dépenses s'établissait au 31 Mars 1967 de la manière suivante :

	Prévisions	Mandatements	% Exécution
- Dépenses de fonctionnement	33.975	22.073	65 %
- Dépenses en capital	11.273	3.047	27 %

A la même date, la réalisation des recettes était la suivante :

	Prévisions		Réalizations	
	12 mois	9 mois	9 mois 65 - 66	9 mois 66 - 67
- Recettes ordinaires	33.975	25.481	24.372	23.781
- Recettes extraordinaires .	11.273	8.455	168	68

De l'analyse de ces chiffres, quelques constatations se dégagent qui se retrouveront très certainement à la clôture de la gestion, le 30 courant.

a)- Les dépenses de fonctionnement, personnel compris, restent encore à l'intérieur des prévisions mais en légère augmentation par rapport à la gestion précédente.

b)- Les dépenses de personnel sont en très nette augmentation. Elles atteignent déjà (31 mars) les 78 % des crédits ouverts. Ce qui laisse augurer un dépassement sur ces chapitres, comme cela s'est produit en 1965 / 1966.

Le niveau des dépenses de personnel risque, si l'on n'y prend garde, de dépasser la moitié du total du budget de fonctionnement. Cette situation est due en grande partie à la progression des effectifs. Au 1er Janvier 1967 le nombre des fonctionnaires et agents émargeant directement sur le budget de l'Etat s'élevait à 35.016 contre 33.591 au 1er Janvier 1965. L'Etat a dû notamment recruter entre temps un millier d'anciens militaires ou d'anciens employés civils licenciés par l'Armée française et un certain nombre d'enseignants, tous les ans, à la rentrée scolaire d'Octobre.

c)- Les dépenses en capital sont nettement supérieures à celles effectuées à la même date en 1966 :

3.046 millions au lieu de
1.767 millions.

Les réalisations des recettes ordinaires paraissent satisfaisantes quoique inférieures à celles de 1966 à la même période.

Malheureusement, l'on ne peut en dire autant des recettes extraordinaires, car le seul emprunt non lié qui soit actuellement en cours de négociations est l'emprunt garanti de 1.500 millions à contracter sur le marché financier français.

Dans ces conditions, l'exécution en équilibre du budget en cours devient problématique. Rappelons que le Compte permanent des découverts du Trésor accuse un solde positif négligeable de 120 millions. C'est pour cela qu'il convient d'être attentif à l'évolution de la trésorerie de l'Etat et des facteurs qui ont une incidence sur cette trésorerie.

L'on se souvient des mesures prises pour assainir notre situation budgétaire :

- blocage de nos dépenses de fonctionnement à leur niveau de 1963 / 1964,
- centralisation au Trésor des disponibilités des établissements publics,
- émission des bons du Trésor.

Ces mesures commencent à porter leurs fruits. En effet, la situation actuelle de la trésorerie est satisfaisante. Le montant des disponibilités du Trésor (plus de 9 Milliards en décembre 1966) n'avait pas été atteint depuis plusieurs années.

Il faut souligner cependant, d'une part, que de ces disponibilités l'Etat ne possède, que les 120 millions, qui constituent le solde du compte permanent des découverts du Trésor et d'autre part, des mesures, comme celles là, dans ce domaine, ne peuvent plus être mises en oeuvre.

Par ailleurs, pour redresser la situation des établissements publics, le Trésor a avancé à ces derniers 1.417 millions ce qui porte le montant des interventions du Trésor dans ce secteur à plus de 3.500 millions. Il est permis d'affirmer que le Trésor public sera en mesure en 1967 de faire face aux obligations qui lui incombent, mais il lui sera difficile de pallier sans limite raisonnable l'insuffisance des emprunts, comme nous l'avons souligné ci-dessus. Le réajustement de nos autorisations de dépenses en capital à nos possibilités réelles d'emprunts s'impose donc de plus en plus.

En ce qui concerne les avoirs extérieurs, on enregistre un redressement notable de la situation.

Monsieur le Président, mes chers collègues, comme je l'annonçais au début de mon exposé, la dernière partie de mon rapport se propose d'examiner les données de l'équilibre budgétaire 1967 / 1968 ainsi que les perspectives d'avenir.

L'équilibre du budget 1966 / 1967 avait été obtenu grâce à certains aménagements fiscaux :

- relèvement du B.I.C. de 25 à 30 %,
- réaménagement de la taxe sur le chiffre d'affaires et de la taxe sur les projections cinématographiques,
- création de 3 taxes spécifiques qui sont :
 - taxe sur le thé vert,
 - taxe sur les noix de colas,
 - taxe sur les boissons gazeuses.
- taxe forfaitaire à la charge des employeurs,
- institution de la Loterie Nationale.

Par ailleurs, nos dépenses de fonctionnement étaient maintenues à leur niveau de 1963 / 1964 (33.975 millions) pendant que les prévisions de dépenses en capital étaient gagées par des emprunts à réaliser (affectés ou non liés).

Le projet de budget qui nous est proposé par le Gouvernement pour la gestion 1967 / 1968 diffère sensiblement, dans ses orientations générales, de ceux que nous avons connus depuis 1963 / 1964.

En effet, les autorisations budgétaires accusent une augmentation de 5 % en dépenses de fonctionnement. Après une longue pause qui a traduit notre volonté de freiner une tendance à la

progression de nos dépenses ordinaires, cette mesure vient à son heure. Car des charges récurrentes de nos investissements, le niveau de notre développement, exigent naturellement, si l'on ne veut pas compromettre la bonne marche des services administratifs et la situation économique globale du pays, une augmentation de nos frais de fonctionnement.

Pour cette raison, les dépenses ordinaires du budget général passent de 33.975 millions à 35.675 millions, les crédits nouveaux étant affectés d'une manière sélective d'abord aux charges récurrentes des investissements réalisés dans le cadre du Plan et ensuite aux mesures nouvelles selon un ordre de priorité également établi par le Plan.

" L'augmentation des dépenses de personnel, qui repré-
" sentent déjà la moitié de notre budget ordinaire, devait dans tous
" les cas être limitée à la seule incidence des nouveaux statuts,
" les recrutements étant compensés, sauf dans le secteur de l'ensei-
" gnement, par des mises à la retraite afin d'éviter la progression
" d'effectifs déjà pléthoriques."

En matière de recettes ordinaires, les recouvrements constatés au cours des gestions précédentes auraient dû nous permettre d'être optimistes quant à la réalisation de nos recettes ordinaires prévues au niveau de 35.675 millions. Mais il semble que ces recettes seront influencées très fortement par la sécheresse, qui a éprouvé le pays, l'hivernage dernier. La récolte d'arachides commercialisées sera de beaucoup inférieure à celle de 1965 / 1966. Les moins-values qui en résulteront seront de l'ordre de 1.600 millions, taxe para-fiscale comprise.

" Devant une telle situation, il ne peut être envisagé de
" créer de nouvelles taxes, ni d'augmenter le taux des taxes exis-
" tantes. La fiscalité est, en effet, déjà dans notre pays à un
" niveau qu'il a été inévitable d'atteindre pour permettre le
" passage des années difficiles, mais qu'il serait dangereux de
" dépasser. Nous sommes, sans aucun doute, arrivés à un seuil au-
" delà duquel un accroissement de la pression fiscale compromettrait
" le développement même de notre économie.

" Aussi, dans une conjoncture exceptionnellement critique,
" ne devons nous compter que sur une amélioration du rendement de
" la fiscalité existante. Il est cependant clair que nous aurons
" ainsi à faire dans une large mesure, au cours de la gestion
" 1967 / 1968, un pari sur le redressement rapide de notre agricul-
" ture. C'est pour cette raison que le financement des dépenses en
" capital posera des problèmes difficiles à résoudre.

" Il a déjà été rappelé que pendant l'exécution du
" premier Plan quadriennal, la quasi totalité des dépenses d'équi-
" pement, réalisées dans le cadre du budget de l'Etat, et qui se
" sont élevées à 28 Milliards, a été couverte, soit par des
" excédents de recettes (16.800 millions), soit par des prélèvements
" sur l'ancienne Caisse de Réserve (5.400 millions), soit par
" l'emprunt intérieur de 1964 (4 Milliards)."

Or, au cours des gestions 1967 / 1968 et 1968 / 1969,
l'on ne peut raisonnablement compter sur des excédents de recettes
ordinaires. Il faut souhaiter ne pas recourir aux moyens de
trésorerie prévus par Loi de Finances (paragraphe 2 de l'article
13). Les possibilités d'intervention de la Caisse de réserve sont,
elles aussi, très limitées.

En conclusion, d'une part je rappelle la nécessité de
contracter les emprunts autorisés par la loi de finances et
d'autre part, l'obligation qui nous est faite de limiter les
crédits ouverts en dépenses en capital à nos possibilités réelles
d'emprunts.

Avant de terminer l'examen de ce projet de loi de
finances 1967 / 1968 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à
46.225 millions de francs, que votre Commission des Finances, des
Affaires Economiques, du Développement et du Plan a examiné au
cours de plusieurs séances, je voudrais évoquer la répartition
de nos ressources entre les différents secteurs d'activité.

./.

- La Dette publique et la dette viagère :

1.080.000.000

contre 830.000.000 en 1966 / 1967

soit une légère augmentation par rapport au budget précédent.

- Les crédits des Pouvoirs publics (Présidence de la République, Assemblée Nationale, Conseil Economique et Social) sont réduits à 1.073.500.000, soit une légère diminution par rapport à la gestion précédente, diminution qui traduit encore la volonté délibérée du Gouvernement de réduire les charges de ce secteur.

- Les Ministères d'action administrative :

13.282.488.000

contre 13.345.585.000 en 1966 / 1967

- Les Ministères d'action économique passent de :

5.424.560.000

à 5.441.053.000

- Les Ministères d'action culturelle et sociale passent de

8.819.555.000

à 9.930.959.000

soit une augmentation de 1.111.404.000

Il faut se féliciter de ce que le Gouvernement se penche particulièrement sur le secteur social.

- Les dépenses communes de fonctionnement passent de :

4.446.000.000

à 4.867.000.000

En ce qui concerne le budget d'équipement et d'investissement qui s'élève à 10.550.000.000, les détails vous seront donnés dans une loi-programme portant développement des dépenses en capital qui sera incessamment déposée par le Gouvernement sur le Bureau de l'Assemblée Nationale.

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons voulu faire sentir, au cours de cet exposé, qui n'a pu être complet à notre regret, les efforts du peuple sénégalais et de son Gouvernement pour le développement économique et social du pays.

Pour se convaincre de cet effort, il suffit de se reporter au rapport provisoire des comptes économiques de la Nation qui retrace l'évolution de la production intérieure brute qui passe de 121 Milliards en 1959 à 166 Milliards en 1965.

Nos importations, dans le même temps, ont diminué pendant que nos exportations ont augmenté sensiblement. Corrélativement, nos difficultés financières et économiques devaient s'amoinrir d'autant. Il n'en est rien parce que la "détérioration des termes de l'échange", ce fléau du XXème siècle, que le Président de la République a stigmatisé, continue de creuser le fossé qui existe entre nations pauvres et nations développées.

Il faut donc trouver un nouveau mode de relations internationales plus favorables à nos pays. C'est une des revendications les plus essentielles qu'il faut satisfaire en priorité, sinon nos objectifs de développement ne seront pas atteints dans les délais que nous nous sommes assignés.

*

** **

*

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

Si vous le voulez bien, nous allons maintenant passer à l'examen du projet de Budget, chapitre par chapitre.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT
=====

A/ - RECETTES ORDINAIRES

TITRE PREMIER - RECETTES FISCALES

SECTION PREMIERE

IMPOTS DIRECTS

-;-

CHAPITRE 011 - IMPOTS FORFAITAIRES SUR LE REVENU
=====

Article 1er - Impôt du minimum fiscal

La Commission constate une amélioration sensible des recouvrements . Cet impôt est ristournable à 85 % aux communes .

Prévision 240.000.000
contre 195 Millions lors de la gestion précédente .

Article 2 - Impôt flottant

Aucune prévision au niveau de cet article.

Prévision - néant -

Article 3 - Taxe sur le bétail

La Commission déplore encore une fois le retard apporté dans le paiement des ristournes dues aux chefs de villages et insiste pour qu'un remède soit trouvé à cet état de fait .

Prévision 190.000.000
en légère augmentation par rapport à l'an dernier
soit 175 Millions .

./.....

./...

Article 4 - Taxe régionale -

La taxe régionale est ristournée à 75 % aux régions . L'examen de ces inscriptions a été l'objet de discussions fort utiles . La non-exécution des programmes régionaux pour cause , dans certains cas, de retard dans la délégation des crédits a été déplorée .

Des commissaires ont suggéré la révision de la réglementation actuelle en cette matière .

Prévision inchangée , soit 760.000.000

TOTAL DU CHAPITRE 011I.190.000.000

=====

=====

==:==:==

CHAPITRE 012 - IMPOTS PROPORTIONNELS ET

=====

PROGRESSIFS SUR LE REVENU

=====

Article 1er - Impôts cédulaires sur le revenu

1) Impôts sur les bénéfices industriels
et commerciaux I.700.000.000

2) Impôts sur les bénéfices
non commerciaux 30.000.000

soit une prévision inchangée de I.730.000.000

Article 2 - Traitements et salaires (2% employeurs
et employés)

PrévisionI.000.000.000

contre 850.000.000 en 1966/67

Article 3 - Taxe de développement

Prévision I.000.000.000

contre 750 Millions lors de la gestion précédente.

./.....

../.

- 15 -

Article 4 - Impôts sur le revenu des capitaux mobiliers

- 1) Impôt sur le revenu des créances,
- 2) Impôt sur le revenu des valeurs mobilières ,

Prévision 430.000.000
 contre 450 Millions la gestion précédente .

Article 5 - Impôt général sur le revenu

La Commission note une progression sensible tous les ans, progression due à un rendement meilleur de l'impôt .

Prévision 1.100.000.000
 contre 925 Millions l'année précédente .

Article 6 - Taxe sur les réserves des sociétés

Prévision -néant -

Cette taxe était seulement applicable pendant la gestion 65/66 . La gestion 1966/67 a vu la liquidation du contentieux né de l'application de cette taxe exceptionnelle .

Article 7 - Taxe forfaitaire à la charge des employeurs

Les inquiétudes formulées quant-aux prévisions l'an dernier , par certains membres de votre Commission, n'a pas été justifiée .

Prévision sans changement soit 175.000.000

TOTAL DU CHAPITRE 012 5.435.000.000
 =====

contre 4.890.000.000 pour la gestion précédente .

=::=:

./....

../....

- 16 -

CHAPITRE 013 - CONTRIBUTION MOBILIERE
 =====

Article 1er - Contribution mobilière

En légère progression par rapport à la gestion précédente, cet impôt est ristourné à 70% aux communes .

Prévision 165.000.000
 contre 140 Millions pour l'an dernier .

TOTAL DU CHAPITRE 013 165.000.000
 =====
 contre 140 Millions précédemment .

=====:

CHAPITRE 014 - IMPOTS FONCIERS
 =====

Article 1er - Impôt foncier sur les propriétés bâties

Prévision en légère hausse 520.000.000
 contre 440 Millions précédemment .

Article 2 - Impôt foncier sur les propriétés non bâties

Prévision 15.000.000
 contre 20 Millions la gestion précédente .

Article 3 - Contribution foncière sur les propriétés insuffisamment mises en valeur (surtaxe foncière)

Prévision 5.000.000
 contre 6 Millions l'an dernier .

./.....

../. . .

Article 4 - Taxe sur les biens de main-morte

Prévision confirmée soit	110.000.000
TOTAL DU CHAPITRE 014	650.000.000
=====	=====

contre 576 Millions pour l'année 1966/67

=:;=:;=

CHAPITRE 015 - PATENTES ET LICENCES

=====

Article 1er - Patentes.

Le produit net de cet impôt est ristourné
aux communes dans la proportion de 85 % .

Prévision en légère hausse , soit	492.000.000
---	-------------

contre 400 Millions précédemment .

Article 2 - Licences

Prévision inchangée , soit	8.000.000
----------------------------------	-----------

TOTAL DU CHAPITRE 015	500.000.000
=====	=====

contre 408 Millions l'an dernier .

=:;=:;=

CHAPITRE 016 - AUTRES IMPOTS DIRECTS

=====

Article 1er - Taxe sur les armes

Prévision	18.000.000
-----------------	------------

contre 15 Millions à la dernière gestion .

TOTAL DU CHAPITRE 016	18.000.000
=====	=====

contre 15 Millions précédemment .

=:;=:;=

../. . . .

../....

TOTAL DE LA SECTION PREMIERE - IMPOTS DIRECTS
 =====

7.958.000.000

=====

contre 7.159.000.000 pour la gestion en cours .

=|=

SECTION II - IMPOTS INDIRECTS
 =====

CHAPITRE 021 - DROITS A L'IMPORTATION ET TAXES INTERIEURES
 =====

PERCUES COMME EN MATIERE DE DROITS A
 =====
 L'IMPORTATION
 =====

D'une façon générale, les prévisions de ce chapitre ont paru un peu trop optimistes aux membres de la Commission des Finances .

Article 1er - Droits de douane -

Prévision retenue 425.000.000
 contre 350 Millions pour l'année 1966/67

Article 2 - Droits fiscaux à l'importation

La prévision de 3.500.000.000
 est adoptée contre 3.475.000.000 la gestion précédente
 soit une légère hausse .

Article 3 - Taxe forfaitaire représentative de la
 taxe de transaction à l'importation

Prévision 5.000.000.000
 contre 4.770.000.000 pour la gestion 1966/67

./.....

../....

- 19 -

Article 4 - Centimes additionnels à la T.F.R.T.T.
à l'importation

Prévision 600.000.000
contre 570.000.000 pour la gestion en cours .

Article 5 - Taxe sur le chiffre d'affaires à l'im-
portation

Prévision 4.600.000.000
contre 4.380.000.000 précédemment .

Article 6 - Taxe compensatrice à la taxe sur le
chiffre d'affaires

Prévision Néant
Cette taxe a été supprimée par la loi 66-34 du 25-5-66

Article 7 - Taxe de raffinage

Prévision en légère augmentation 1.100.000.000
contre 1.070.000.000 pour la gestion précédente .

Article 8 - Taxe de statistique à l'importation

Prévision 775.000.000
contre 725 Millions pour 1966/67

Article 9 - Autres droits à l'importation

- Pour Mémoire -

TOTAL DU CHAPITRE 021 - 16.000.000.000
=====

contre 15.405.000.000 précédemment .

=;=::::==

./.....

..//..

CHAPITRE 022 - DROITS FISCAUX A L'EXPORTATION ET TAXES

=====

INTERIEURES PERCUES COMME EN MATIERE DE

=====

DROITS A L'EXPORTATION

=====

Article 1er - Droits de douane

- Pour Mémoire -

Article 2 - Droits fiscaux a l'exportation

La prévision est en légère diminution 1.100.000.000
contre 1,334.000.000 la gestion précédente .

Article 3 - Taxe de recherche

Prévision 68.000.000
contre 92 Millions en 1966/67

Article 4 - Taxe de conditionnement

Prévision 34.000.000
contre 46 Millions précédemment .

Article 5 - Taxe forfaitaire représentative de la
taxe sur les transactions à l'exportation

Prévision 842.000.000
contre 1.058.000.000 pour la gestion précédente .

Article 6 - Centimes additionnels à la T.F.R.T.T. à
l'exportation

Prévision 68.000.000
contre 85 Millions pour la gestion en cours .

Article 7 - Taxe de statistique à l'exportation

Prévision 5.000.000
contre 2 Millions précédemment .

Article 8 - Autres taxes à l'exportation

- Pour Mémoire -

TOTAL DU CHAPITRE 022 2.117.000.000
=====

contre 2.617.000.000 pour la gestion en cours .

../.

CHAPITRE 023 - TAXES SPECIFIQUES SUR LA
 =====
 CONSOMMATION INTERIEURE
 =====

Article 1er - Taxe spécifique sur les tabacs

Prévision 675.000.000
 contre 700 Millions précédemment .

Article 2 - Taxe spécifique sur les produits pétroliers

Prévision 2.580.000.000
 contre 2.550.000.000 pour la gestion en cours .

Article 3 - Taxe sur l'alcool et les liquides alcoolisés

Prévision 585.000.000
 contre 575 Millions pour l'année 1966/67

Article 4 - Taxe sur la consommation du courant électrique.

Prévision confirmée soit 55.000.000

Article 5 - Taxe intérieure sur les huiles alimentaires

Prévision 30.000.000
 contre 28 Millions précédemment .

Article 6 - Taxe spéciale sur les projections cinématographiques

Prévision 10.000.000
 contre 24 Millions pour la gestion en cours .

Article 7 - Taxe intérieure sur les boissons gazeuses

Prévision inchangée soit 30.000.000

Article 8 - Taxe intérieure sur les noix de colas

Prévision 135.000.000
 contre 100 Millions pour la gestion en cours .

../.

././...

Article 9 - Taxe intérieure sur le thé vert

Prévision 75.000.000
contre 50 Millions précédemment .

Article 10 - Autres taxes spécifiques sur la consommation intérieure

- Pour Mémoire -

TOTAL DU CHAPITRE 0234.175.000.000
=====

contre 4.112.000.000 pour la gestion en cours .

====

CHAPITRE 024 - TAXES GENERALES SUR LES TRANSACTIONS

=====

ET TAXES A LA PRODUCTION

=====

Article 1er - Taxe sur le chiffre d'affaires

(Affaires intérieures et prestations de service)

Prévision 2.400.000.000
contre 2.100.000.000 pour l'année 1966/67

TOTAL DU CHAPITRE 024 2.400.000.000
=====

contre 2.100.000.000 pour la gestion en cours .

====

CHAPITRE 025 - AUTRES IMPOTS ET TAXES INDIRECTS

=====

- Pour Mémoire -

====

././...

.. / ...

TOTAL DE LA SECTION II
=====

24,692,000,000
=====

contre 24,234.000.000 pour la gestion en cours .

==:

SECTION III
=====

DROITS D' ENREGISTREMENT

CHAPITRE 031 - DROITS D'ENREGISTREMENT
=====

Article 1er - Droits d'enregistrement

Eu égard aux recouvrements constatés pour la période écoulée de la gestion en cours, il peut être retenu une prévision de 365.000.000 contre 380 Millions pour l'année 1966/67

Article 2 - Droits d'hypothèque et de conservation foncière

Prévision inchangée , soit 15.000.000

Article 3 - Taxe sur les contrats d'assurances.

Prévision confirmée , soit 115.000.000

Article 4 - Taxe de plus-value immobilière

Prévision 5.000.000
contre 10. Millions pour la gestion en cours .

TOTAL DU CHAPITRE 031 500.000.000
=====

contre 520 Millions pour 1966/67

==:==

.. / ...

../.

CHAPITRE 032 - DROITS DE TIMBRE
 =====

Article 1er - Droits de timbre

Prévision de 250.000.000
 en légère augmentation par rapport à la gestion
 en cours qui s'élève à 245 Millions .

Article 2 - Taxe sur les véhicules

Prévision confirmée soit 205.000.000

Article 3 - Droits de chancellerie (recettes des
Ambassades)

Prévision 4.000.000
 contre 3 Millions précédemment .

TOTAL DU CHAPITRE 032 459.000.000
 =====

contre 453 Millions pour la gestion en cours .

::=

CHAPITRE 033 - TAXES POUR SERVICES RENDUS
 =====

Article 1er - Taxe de vérification des poids et mesures

Prévision 6.000.000

Article 2 - Taxe de contrôle des établissements clas-
sés dangereux , incommodes et insalubres.

Prévision 10.000.000

Article 3 - Taxe de passage sur les bacs

Prévision 10.000.000

Article 4 - Taxe de poinçonnage des bijoux

Prévision 1.000.000

../.

../..

Article 5 - Droits perçus sur les marchés non communaux

Prévision 8.000.000

Article 6 - Diverses taxes pour services rendus

Prévision 1.000.000

TOTAL DU CHAPITRE 033 36.000.000
=====

contre 30 Millions pour la gestion en cours .

==

TOTAL DE LA SECTION III
=====

995.000.000
=====

contre 1.003.000.000 pour la gestion 1966/67

TOTAL DU TITRE PREMIER : 33.645.000.000
=====

==

TITRE II
=====

REVENUS DU DOMAINE
=====

SECTION IV - REVENUS DU DOMAINE

CHAPITRE 041 - REVENUS DU DOMAINE IMMOBILIER
=====

Article 1er - Occupation du domaine public

Prévision inchangée soit 6.000.000

Article 2 - Occupation du domaine privé

Prévision confirmée 80.000.000

../....

.. / ...

Article 3 - Retenues pour logements

Prévision identique soit 50.000.000

TOTAL DU CHAPITRE 041 136.000.000

=====

=====

inchangé .

-:-:-

CHAPITRE 042 - REVENUS DU DOMAINE FORESTIER

=====

Article 1er - Redevances et taxes forestières

La même prévision de 45.000.000

a été retenue .

Article 2 - Produits d'exploitation en régie

Prévision 3.000.000

contre 8.500.000 pour la gestion précédente .

Article 3 - Redevances et contraventions en matière
de chasse

Prévision inchangée , soit 2.000.000

Article 4 - Recettes du Parc de Hann

Prévision 1.000.000

contre 1.500.000 pour la gestion 1966/67

TOTAL DU CHAPITRE 042 51.000.000

=====

=====

contre 57 Millions pour la gestion en cours .

-:-

.. /

.. / ...

CHAPITRE 043 - REVENUS DU DOMAINE MINIER
 =====

Article 1er - Redevances et taxes minières

Prévision 28.000.000

contre 26 Millions pour la gestion 1966/67

TOTAL DU CHAPITRE 043 28.000.000
 =====

contre 26 Millions pour l'année 1966/67

-:-

CHAPITRE 044 - REVENUS DU DOMAINE MOBILIER
 =====

Article 1er - Revenus et produits de l'aliénation du
 domaine mobilier

Prévision inchangée 25.000.000

TOTAL DU CHAPITRE 044 25.000.000
 =====

inchangé

-:-

CHAPITRE 045 - REVENUS DES VALEURS MOBILIERES
 =====

Article 1er - Revenus des valeurs mobilières et des
 créances diverses du portefeuille de l'Etat

Prévision adoptée 25.000.000

contre 20 Millions précédemment .

TOTAL DU CHAPITRE 045 25.000.000
 =====

-:-

.. /

.. / ...

TOTAL DE LA SECTION IV ET DU TITRE II
 =====

265.000.000.
 =====

contre 264.000.000 pour la gestion 1966/67

- :-

TITRE III
 =====

RECETTES DES EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES

ET SERVICES

PRODUITS DIVERS

CHAPITRE 051 - RECETTES DES EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES
 =====

Article 1er - Imprimerie de Saint-Louis

Prévision inchangée 12.000.000

Article 2 - Imprimerie de Rufisque

Prévision maintenue , soit 60.000.000

Article 3 - Subdivision d'outillage mécanique de Thiès

- Pour Mémoire -

Article 4 - Subdivision d'outillage mécanique de
 Richard-Toll

Prévision inchangée 20.000.000

Article 5 - Subdivision d'outillage mécanique de Dakar

Prévision maintenue 50.000.000

Article 6 - Subdivision des Parcs et Jardins de Dakar

Compte tenu des recouvrements effectués,
 au 31 Décembre , la prévision de 15.000.000
 a été retenue contre 20 Millions pour la gestion
 précédente .

... /

.. / ...

Article 7 - Ateliers généraux des Travaux Publics

Prévision confirmée 5.000.000

Article 8 - Transit administratif

Prévision maintenue 5.000.000

Article 9 - SOM Hydraulique LOUGA

Prévision 5.000.000

Article 10 - Autres exploitations industrielles

- Pour Mémoire -

TOTAL DU CHAPITRE 051 172.000.000

=====

=====

inchangé .

-:-

CHAPITRE 052 - RECETTES DIVERSES DES SERVICES

=====

Article 1er - Produit des cessions des établissements hospitaliers.

Prévision 416.000.000

contre 420 Millions pour la gestion 1966/67

Article 2 - Produit des cessions des établissements d'enseignement

Prévision inchangée soit 12.000.000

Article 3 - Produit des cessions du Service de l'Agriculture

Prévision 7.000.000

contre 4.500.000 pour la gestion précédente .

Article 4 - Produit des cessions du service de l'élevage

Prévision 8.500.000

.. /

../. ..

Article 5 - Produit des cessions du service topo-
graphique

Prévision 2.000.000
contre 2.500.000 pour l'année 1966/67

Article 6 - Produit des cessions des services
pénitentiaires.

Prévision inchangée 3.000.000

Article 7 - Produit des cessions du service de la
répression des fraudes

Prévision maintenue 7.000.000

Article 8 - Produit des cessions des autres services .

Prévision 5.500.000
contre 8 Millions précédemment .

TOTAL DU CHAPITRE 052 - 461.000.000
=====

contre 457 Millions pour la gestion 1966/67

-:-

CHAPITRE 053 - PRODUITS DIVERS ET ACCIDENTELS

=====

Article 1er - Amendes, transactions et produits des
ventes

Prévision 114.000.000
contre 42.500.000 pour la gestion en cours .

Article 2 - Pénalités sur marchés administratifs

Prévision 5.500.000
contre 500.000 précédemment .

Article 3 - Produits divers du service des Domaines

Prévision en légère augmentation , soit 2.500.000
contre 2 Millions pour la gestion en cours .

./.....

../....

Article 4 - Produits divers du service des Douanes

Prévision 10.000.000

Article 5 - Retenues diverses

Prévision 1.000.000

Article 6 - Redevance statutaire de la B.C.E.A.O.

Prévision 50.000.000

contre 25 Millions pour la gestion en cours .

Article 7 - Intérêt des traites de douane et des obligations cautionnées

Prévision 53.000.000

contre 50 Millions pour la gestion 1966/67

Article 8 - Remboursement des dommages occasionnés au patrimoine de l'Etat

Prévision 1.000.000

Article 9 - Autres recettes diverses et imprévues

Prévision 600.000.000

contre 220.000.000 précédemment ,

TOTAL DU CHAPITRE 053 837.000.000

=====

contre 341.000.000 pour la gestion en cours .

-:-

TOTAL DU TITRE III

=====

1.470.000.000

=====

contre 970.000.000 en 1966/67

-:-

../....

.. / ...

TITRE IV

=====

CONTRIBUTIONS PARTICIPATIONS SUBVENTIONS ET FONDSde CONCOURS POUR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 061 - CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS

=====

D'ETATS DE LA ZONE FRANC

=====

Article 1er - Versement global des impôts dûs par
les militaires français

Prévision inchangée 30.000.000

Article 2 - Contribution du budget de la R.I.M.
à l'exploitation du "Bou el Mogdad "

Prévision maintenue 3.400.000

Article 3 - Contribution des budgets des Etats de
l'Afrique Occidentale à la formation
de leurs ressortissants dans les éta-
blissements du SénégalPrévision 36.600.000
contre 16.600.000 pour la gestion en cours .TOTAL DU CHAPITRE 061 - 70.000.000
=====

contre 50 Millions pour la gestion 1966/67

-:-

CHAPITRE 062 - CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS

=====

D'AUTRES ETATS

=====

- Pour Mémoire -

-:-

.. / ...

../..

CHAPITRE 063 - CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS
 =====
 D'ORGANISMES INTERNATIONAUX
 =====

- Pour Mémoire -

-:-

CHAPITRE 064 - CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS
 =====
 DE COLLECTIVITES LOCALES
 =====

Article 1er - Remboursement par le budget de la
 Commune de Dakar des dépenses de
 lutte contre l'incendie

Prévision Pour Mémoire

Article 2 - Reversement par les communes de l'annuité
 de remboursement des dettes contractées à
 l'égard de l'ex-groupe de l'A.O.F.

Prévision Pour Mémoire

Article 3 - Remboursement des dépenses de nettoyage

Prévision Pour Mémoire

TOTAL DU CHAPITRE 064 Pour Mémoire
 =====

inchangé .

-:-

CHAPITRE 065 - CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS
 =====
 D'ETABLISSEMENTS PUBLICS
 =====

Article 1er - Contribution à l'amortissement des
 emprunts et dettes contractuelles

Prévision Pour Mémoire
 contre 7 Millions précédemment .

../....

.../...

Article 2 - Contribution des établissements publics
aux dépenses d'assistance technique

Prévision 50.000.000
contre 13 Millions précédemment .

Article 3 - Autres participations

Prévision Pour Mémoire

TOTAL DU CHAPITRE 065 50.000.000
=====

-:-

CHAPITRE 066 - CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS
===== DE PARTICULIERS ET D'ORGANISMES
===== PRIVÉS
=====

Article 1er - Participation de la C.E.E.O.A. - C.G.E.S.
aux frais de contrôle

Prévision inchangée, soit 2.500.000

Article 2 - Redevance contractuelle sur vente de courant

Prévision maintenue soit 20.500.000

Article 3 - Prélèvement sur le produit de la vente
des billets de la Loterie Nationale

Prévision 100.000.000
contre 200 Millions pour la gestion en cours .

TOTAL DU CHAPITRE 066 123.000.000
=====

contre 223.000.000 pour la gestion 1966/67

-:-

TOTAL DU TITRE IV : 243.000.000
=====

contre 293 Millions pour la gestion en cours .

-:-

.../....

../....

TITRE V

=====

REMBOURSEMENTS DE PRETS ET AVANCES

CHAPITRE 071 - REMBOURSEMENTS DE PRETS

=====

Article 1er - Remboursement de prêts aux particuliers

Prévision inchangée , soit 1.000.000

Article 2 - Remboursement de prêts à long terme
consentis à divers organismes

Prévision maintenue soit 51.000.000

TOTAL DU CHAPITRE 071 52.000.000

=====

=====

inchangée .

-!-

CHAPITRE 072 - REMBOURSEMENTS D'AVANCES

=====

- Pour Mémoire -

-!-

TOTAL DU TITRE V : 52.000.000

=====

-!-

TITRE VI

=====

CHAPITRE 081 - PRELEVEMENT SUR LE COMPTE PERMANENT

=====

DES DECOUVERTS DU TRESOR POUR DEPENSES

=====

ORDINAIRES

=====

- Pour Mémoire -

../...

TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES :	35.675.000.000
=====	=====

-:-:-

B/ - RESSOURCES EXTRAORDINAIRES
=====

<u>Emprunts</u>	10.550.000.000
-----------------------	----------------

TOTAL DES RESSOURCES EXTRAORDINAIRES	10.550.000.000
=====	=====

-:-

T O T A L G E N E R A L :

RESSOURCES ORDINAIRES	35.675.000.000
-----------------------------	----------------

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES	10.550.000.000

TOTAL GENERAL	46.225.000.000
=====	=====

-:-:-:-

../...

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

=====

DEPENSES ORDINAIRES

CHAPITRE 110 - DETTE PUBLIQUE

=====

La Dette Publique qui s'élève à 1.065.000,000
concerne :

1) - La contribution du Sénégal au remboursement des dettes contractées par l'ex-Gouvernement Général soit pour l'exécution des travaux se rapportant au chemin de fer de Thiès à Kayes, ou aux ports de Dakar, Abidjan, etc ...

Cette contribution a été fixée à 28,8 % des dettes par la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement tenue à Paris les 5 et 6 Juin 1959 .

2) - Les charges d'intérêts résultant de l'Emprunt National .

3) - Les charges d'intérêts relatifs aux emprunts contractés avec le Royaume Uni de Grande Bretagne et avec la République Fédérale d'Allemagne, etc ...

Prévision 66/67 815.000.000.

Services votés 1.065.000.000

TOTAL DU CHAPITRE 110 1.065.000.000

=====

=====

contre 815.000.000 pour l'année 1966/67

-:-

.. / .., ..

.. / ...

CHAPITRE 120 - DETTE VIAGERE
 =====

Prévision 1966/67	15.000.000	
Services votés		15.000.000
TOTAL DU CHAPITRE 120		15.000.000
=====		=====

inchangé .

-:-

CHAPITRE 211 - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 =====
 (Personnel)

Prévisions 1966/67	82.060.000.	
Services votés		83.400.000
Autorisations nouvelles		3.190.000
TOTAL DU CHAPITRE 211		86.590.000
=====		=====

contre 82.060.000 pour la gestion en cours .

-:-

CHAPITRE 212 - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 =====
 (Matériel)

Prévision 1966/67	162.740.000	
Services votés		92.740.000
Autorisations nouvelles		29.670.000
TOTAL DU CHAPITRE 212		122.410.000
=====		=====

contre 162.740.000 pour la gestion 1966/67

-:-

.. / ...

CHAPITRE 213 - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

=====

(Entretien)

Prévision I966/67	22.000.000
Services votés	22.000.000

TOTAL DU CHAPITRE 213	22.000.000
=====	=====

inchangé .

-:-

CHAPITRE 216 - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

=====

(Dépenses spéciales)

Prévision I966/67	166.000.000
Services votés	166.000.000

TOTAL DU CHAPITRE 216	166.000.000
=====	=====

inchangé .

-:-

CHAPITRE 221 - ASSEMBLEE NATIONALE

=====

(Personnel)

Prévision I966/67	400.000.000
Services votés	405.000.000

TOTAL DU CHAPITRE 221	405.000.000
=====	=====

contre 400, Millions précédemment .

-:-

CHAPITRE 222 - ASSEMBLEE NATIONALE (Matériel)

=====

Prévision I966/67	I82 Millions
Services votés	168.000.000

TOTAL DU CHAPITRE 222 -	168.000.000
=====	=====

contre I82 Millions pour la précédente gestion.

.. / ...

CHAPITRE 223 - ASSEMBLEE NATIONALE

=====

(Entretien)

Prévision 1966/67	19.800.000	
Services votés		17.800.000
TOTAL DU CHAPITRE 223		17.800.000
=====		=====

contre 19.800.000 pour l'année 1966/67

-:-

CHAPITRE 225 - ASSEMBLEE NATIONALE

=====

(Dépenses diverses et spéciales)

Prévision 1966/67	18.700.000	
Services votés		29.700.000
TOTAL DU CHAPITRE 225		29.700.000
=====		=====

contre 18.700.000 précédemment .

-:-

CHAPITRE 231 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

=====

(Personnel)

Prévision 1966/67	30.000.000	
Services votés		31.100.000
TOTAL DU CHAPITRE 231		31.100.000
=====		=====

contre 30.000.000 pour la gestion en cours .

-:-

CHAPITRE 232 . - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (Matériel)

=====

Prévision 1966/67	26.000.000	
Services votés		24.900.000
TOTAL DU CHAPITRE 232		24.900.000
=====		=====

contre 26 Millions pour la précédente gestion .

.. / ...

CHAPITRE 301 - SERVICES RATTACHES A LA PRESIDENCE
 =====
 DE LA REPUBLIQUE (Personnel)
 =====

Avant d'aborder l'examen des chapitres qui
 constitue^{nt} l'essentiel du projet de budget, votre
 Commission des Finances, des Affaires Economiques
 du Développement et du Plan, voudrait attirer
 l'attention de l'Assemblée Nationale sur le fait
 que le projet de budget initial déposé par le Gou-
 vernement n'avait pas tenu compte de certains
 transferts de Personnel ou de services d'un dépar-
 tement ministériel à l'autre .

Ces opérations ont été effectuées en Com-
 mission . Il s'en suit que certaines inscriptions
 peuvent paraître en augmentation (par autorisa-
 tions nouvelles), alors qu'il ne s'agit en réalité
 que de transferts en diminution dans un autre châ-
 pitre .

La Commission des Finances, encore une
 fois, rappelle que la Loi de 1960 portant réforme
 administrative est de portée générale, et par con-
 séquent, applicable dans tout le territoire national.

Prévision 1966/67	404.750.000
Services votés	405.855.000.
Autorisations nouvelles	13.440.000
 TOTAL DU CHAPITRE 301	 419.295.000
=====	=====
contre 404.750.000 pour la gestion en cours	

-:-

.. / ...

.. / ..

CHAPITRE 302 - SERVICES RATTACHES A LA PRESIDENCE
 =====
 DE LA REPUBLIQUE (Matériel)
 =====

Prévision 1966/67	209.600.000	
Services votés		255.060.000
Autorisations nouvelles		18.110.000
 TOTAL DU CHAPITRE 302	 	 273.170.000
=====		=====

contre 209.600.000 pour la gestion en cours .

-:-

CHAPITRE 303 - SERVICES RATTACHES A LA PRESIDENCE
 =====
 DE LA REPUBLIQUE (Entretien)
 =====

En ce qui concerne les crédits ouverts à ce chapitre la Commission des Finances souhaite le bon entretien de tous les bâtiments administratifs .

Prévision 1966/67	455.000.000	
Services votés		440.000.000
Autorisations nouvelles		15.000.000
 TOTAL DU CHAPITRE 303	 	 455.000.000
=====		=====

inchangé .

-:-

CHAPITRE 304 - SERVICES RATTACHES A LA PRESIDENCE
 =====
 DE LA REPUBLIQUE (transfert)
 =====

Prévision 1966/67	247.000.000	
Services votés		174.500.000
 TOTAL DU CHAPITRE 304	 	 174.500.000
=====		=====

contre 247 Millions pour l'année 1966/67

-:-

.. / ..

CHAPITRE 305 - SERVICES RATTACHES A LA PRESIDENCE
 =====
 DE LA REPUBLIQUE (Dépenses diverses)
 =====

La Commission des Finances constate
 l'augmentation des crédits inscrits et déplore les
 charges de location encore lourdes .

Prévision 1966/67	807.000.000
Services votés	807.000.000
Autorisations nouvelles	15.000.000
 TOTAL DU CHAPITRE 305	 822.000.000
=====	=====

contre 807 Millions pour la précédente gestion .

-v-

CHAPITRE 311 - MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES
 =====
 ETRANGERES (Personnel)
 =====

Les inscriptions de ce chapitre sont en
 légère diminution due à une ré-évaluation exacte du
 coût du Personnel . Il est constaté d'ailleurs un ef-
 fort de compression progressif de dépenses d'année en
 année .

Les commissaires , encore une fois, ont
 déploré les conditions du Pèlerinage, notamment le
 regroupement des pèlerins dans des hangars dépourvus
 de tout confort, même élémentaire .

Par ailleurs, l'attention du Gouverne-
 ment est attirée sur le rôle de la Mission adminis-
 trative qui ne semble pas donner satisfaction . Par
 contre la Mission Médicale est à féliciter .

Prévision 1966/67	425.780.000.
Services votés	407.128.000
 TOTAL DU CHAPITRE 311	 407.128.000.
=====	=====

contre 425.780.000 pour la gestion en cours .

.. / ...

44

CHAPITRE 312 - MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES
 =====
 ETRANGERES (Matériel)
 =====

Prévision 1966/67 224.565.000.
 Services votés 194.294.000

TOTAL DU CHAPITRE 312 194.294.000.
 =====
 contre 224.565.000. pour la gestion 1966/67

-:-

CHAPITRE 313 - MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES
 =====
 ETRANGERES (Entretien)
 =====

Prévision 1966/67 77.580.000
 Services votés 75.885.000
 Autorisations Nouvelles 1.270.000

TOTAL DU CHAPITRE 313 77.155.000
 =====
 contre 77.580.000 pour la gestion précédente .

-:-

CHAPITRE 314 - MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES
 =====
 ETRANGERES (Transfert)
 =====

Prévision 1966/67 195.500.000
 Services votés 190.800.000

TOTAL DU CHAPITRE 314 - 190.800.000
 =====
 contre 195.500.000 pour la gestion 1966/67

-:-

./.....

CHAPITRE 321 - MINISTERE DES FORCES ARMEES
 =====
 (Personnel)

Les inscriptions sont en légère progres-
 sion par rapport aux années précédentes et représentent
 10,9 % des dépenses de fonctionnement de l'Etat contre
 10,66 % en 1966/67 , et 10,88 % en 1965/66

Prévisions 1966/67	2.307.150.000
Services votés	2.334.660.000
Autorisations nouvelles	7.000.000
 TOTAL DU CHAPITRE 321	 2.341.660.000
=====	=====

contre 2.307.150.000 pour la gestion en cours .

-:-

CHAPITRE 322 - MINISTERE DES FORCES ARMEES
 =====
 (Matériel)

La Commission des Finances a souligné
 et insisté sur l'insuffisance des crédits qui gêne
 à l'intérieur l'exécution des missions confiées à la
 gendarmerie .

De plus, la nécessité de renouveler le
 parc automobile a été rappelée , notamment le rem-
 placement des véhicules hors d'usage , d'entretien
 extrêmement coûteux qui se trouvent encore en ser-
 vice dans les postes de l'intérieur .

Prévisions 1966/67	1.267.000.000
Services votés	1.223.340.000
Autorisations nouvelles	85.150.000
 TOTAL DU CHAPITRE 322	 1.308.490.000
=====	=====

contre 1.267.000.000 pour la gestion 1966/67

-:-

.../...

../.

46

CHAPITRE 323 - MINISTERE DES FORCES ARMEES

=====

(Entretien)

Prévisions 1966/67	230.000.000	
Services votés		230.000.000
TOTAL DU CHAPITRE 323		230.000.000
=====		=====
inchangé .		

-:-

CHAPITRE 324 - MINISTERE DES FORCES ARMEES

=====

(Trsfert)

Prévision 1966/67	22.500.000	
Services votés		19.000.000
TOTAL DU CHAPITRE 324		19.000.000
=====		=====
contre 22.500.000 pour la gestion en cours .		

-:-

CHAPITRE 33I - MINISTERE DE L'INTERIEUR

=====

(Personnel)

La Commission des Finances examinant ce chapitre recommande la re-distribution du personnel des Assemblées régionales dans le sens d'une harmonisation des effectifs .

L'Etat devra prendre en charge sur le budget prochain les sapeurs-pompiers actuellement en service à Kaolack , Thiès et Saint-Louis , étant entendu que ceux de Dakar le sont déjà .

../.

CHAPITRE 604 - DEPENSES COMMUNES DE TRANSFERT

=====

Prévision 1966/67	2.841.000.000	
Services votés		3.002.000.000

TOTAL DU CHAPITRE 604	3.002.000.000	
=====		=====

contre 2.841.000.000 pour la gestion en cours .

-:-

CHAPITRE 605 - DEPENSES COMMUNES DIVERSES

=====

Prévision 1966/67	1.031.000.000	
Services votés	1.195.000.000	1.195.000.000

TOTAL DU CHAPITRE 605	1.195.000.000	
=====		=====

contre 1.031.000.000 pour la gestion 1966/67 .

-:-

TOTAL GENERAL DES CHARGES

=====

DEPENSES ORDINAIRES	35.675.000.000	
DEPENSES EXTRAORDINAIRES	10.550.000.000	

TOTAL GENERAL	46.225.000.000	
=====		=====

-:-

Monsieur le Président, mes chers collègues, votre Commission des Finances, des Affaires Economiques , du Développement et du Plan vous invite à adopter le projet de Loi n° 23/67 portant Loi de Finances pour la gestion 1967/68 , dont je vais donner lecture , s'il ne soulève aucune objection de votre part .

-:-

ASSEMBLEE NATIONALE

180412

N° 30

L'ASSEMBLEE NATIONALE,

après en avoir délibéré, a adopté, en sa séance du
Jeudi 8 Juin 1967, la loi dont la teneur suit :

PREMIERE PARTIE - VOIES ET MOYENS

Article premier. - Le montant global des ressources et des charges de l'Etat, pour l'année financière 1967-1968 est arrêté à la somme de quarante six milliards deux cent vingt cinq millions de francs (46.225.000.000 de frs).

Article 2. - Le Président de la République est autorisé à contracter au nom de l'Etat des emprunts d'un montant total de dix milliards cinq cent cinquante millions de francs (10.550.000.000 de frs).

Ces emprunts pourront être contractés, tant sur le marché financier intérieur que sur les marchés financiers étrangers ou auprès d'organismes financiers internationaux ou étrangers.

En ce qui concerne les emprunts contractés sur les marchés financiers internationaux ou étrangers, leurs conditions seront fixées soit par conventions à passer avec les organismes financiers, soit par décrets.

Les conventions et décrets visés à l'alinéa ci-dessus pourront prévoir que le remboursement du principal et le paiement des intérêts s'effectueront, en tant que de besoin, dans d'autres monnaies que celle ayant cours légal au Sénégal.

DEUXIEME PARTIE - BUDGET GENERAL

I - RESSOURCES.

Article 3. - Les ressources sont arrêtées à la somme de quarante six milliards deux cent vingt cinq millions de francs (46.225.000.000 de frs) et se répartissent comme suit :

a) Recettes ordinaires :

CHAPITRE 011

Impôt forfaitaire sur le revenu..... 1.190.000.000
...../.....

CHAPITRE 012 Cf. loi n°1967/30 du 13 juin 1967

Impôts proportionnels et progressifs sur le revenu..... 5.435.000.000

CHAPITRE 013

Contribution mobilière..... 165.000.000

CHAPITRE 014

Impôts fonciers..... 650.000.000

CHAPITRE 015

Patentes et licences..... 500.000.000

CHAPITRE 016

Autres impôts directs..... 16.000.000

CHAPITRE 021

Droits perçus à l'importation et taxes intérieures perçues comme en matière de droits à l'importation..... 16.000.000.000

CHAPITRE 022

Droits perçus à l'exportation et taxes intérieures perçues comme en matière de droits à l'exportation..... 2.117.000.000

CHAPITRE 023

Taxes spécifiques sur la consommation intérieure..... 4.175.000.000

CHAPITRE 024

Taxe générale sur les transactions et taxes à la production..... 2.400.000.000

CHAPITRE 031

Droits d'enregistrement..... 500.000.000

CHAPITRE 032

Droits de timbre..... 459.000.000

CHAPITRE 033

Taxes sur services rendus..... 36.000.000

CHAPITRE 041

Revenu du domaine immobilier..... 136.000.000

CHAPITRE 042

Revenu du domaine forestier..... 51.000.000

CHAPITRE 043

Revenu du domaine minier..... 28.000.000

3.-

CHAPITRE 044

Revenu du domaine mobilier.....	25.000.000
---------------------------------	------------

CHAPITRE 045

Revenu des valeurs mobilières.....	25.000.000
------------------------------------	------------

CHAPITRE 051

Recettes des exploitations industrielles.....	172.000.000
---	-------------

CHAPITRE 052

Recettes diverses des services.....	461.000.000
-------------------------------------	-------------

CHAPITRE 053

Produits divers et accidentels.....	837.000.000
-------------------------------------	-------------

CHAPITRE 061

Contributions et participation d'Etats de la Zone franc	70.000.000
---	------------

CHAPITRE 062

Contributions et participation d'autres Etats.....	"
--	---

CHAPITRE 063

Contributions et participations d'organismes interna- tionaux.....	"
---	---

CHAPITRE 064

Contributions et participations des collectivités locales	"
---	---

CHAPITRE 065

Contributions et participations d'établissements publics	50.000.000
--	------------

CHAPITRE 066

Contributions et participations d'organismes privés et de particuliers.....	123.000.000
--	-------------

CHAPITRE 071

Remboursements de prêts.....	52.000.000
------------------------------	------------

CHAPITRE 072

Remboursements d'avances.....	"
-------------------------------	---

CHAPITRE 081

Prélèvement sur le compte permanent des découverts du Trésor pour les dépenses de fonctionnement.....	"
--	---

Total des recettes ordinaires :	35.675.000.000
---------------------------------	----------------

b) Ressources extraordinaires :

Emprunts.....	10.550.000.000
Total des ressources extraordinaires.....	10.550.000.000
Total général des ressources.....	<u>46.225.000.000</u>

II. CHARGES DE L'ETAT

Article 4.- Le montant des crédits ouverts aux services pour les dépenses ordinaires et en capital est arrêté à la somme de quarante six milliards deux cent vingt cinq millions de francs (46.225.000.000 de frs).

a) Dépenses ordinaires :

- 35.675.000.000 de francs (trente cinq milliards six cent soixante quinze millions de frs) qui comprennent :

TITRE PREMIER

Dettes publiques

CHAPITRE 110

Dettes publiques (charges des emprunts).....	1.065.000.000
--	---------------

CHAPITRE 120

Dettes viagères.....	<u>15.000.000</u>
Total du titre premier.....	1.080.000.000

TITRE II

POUVOIRS PUBLICS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Chapitre 211 - Personnel.....	86.590.000
" 212 - Matériel.....	122.410.000
" 213 - Entretien.....	22.000.000
" 215 - Dépenses spéciales.....	<u>166.000.000</u>
	397.000.000

ASSEMBLEE NATIONALE

Chapitre 221 - Personnel.....	405.000.000
" 222 - Matériel.....	168.000.000
" 223 - Entretien.....	17.800.000
" 225 - Dépenses diverses.....	<u>29.700.000</u>
	620.500.000

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Chapitre 231 - Personnel.....	31.100.000
" 232 - Matériel.....	<u>24.900.000</u>
	56.000.000

Total du titre II	<u>1.073.500.000</u>
-------------------------	----------------------

TITRE III

MOYENS DES SERVICES

SECTION 1er - ACTION ADMINISTRATIVE GENERALE.

Services rattachés à la Présidence de la République

Chapitre 301 - Personnel.....	419.295.000
" 302 - Matériel.....	273.170.000
" 303 - Entretien.....	455.000.000
" 304 - Transfert.....	174.500.000
" 305 - Dépenses diverses.....	822.000.000
	<u>2.143.965.000</u>

Affaires Etrangères

Chapitre 311 - Personnel.....	407.128.000
" 312 - Matériel.....	194.294.000
" 313 - Entretien.....	77.155.000
" 314 - Transfert.....	190.800.000
	<u>869.377.000</u>

Ministère des Forces Armées

Chapitre 321 - Personnel.....	2.341.660.000
" 322 - Matériel.....	1.308.490.000
" 323 - Entretien.....	230.000.000
" 324 - Transfert.....	19.000.000
	<u>3.899.150.000</u>

Ministère de l'Intérieur

Chapitre 331 - Personnel.....	2.580.000.000
" 332 - Matériel.....	398.000.000
" 335 - Dépenses diverses.....	50.000.000
	<u>3.028.000.000</u>

Ministère de la Justice

Chapitre 341 - Personnel.....	400.431.000
" 342 - Matériel.....	86.842.000
" 343 - Entretien.....	8.000.000
" 344 - Transfert.....	2.000.000
" 345 - Dépenses diverses.....	49.116.000
	<u>546.389.000</u>

Ministère de la Fonction Publique et du Travail

Chapitre 351 - Personnel.....	130.023.000
" 352 - Matériel.....	19.500.000
" 355 - Dépenses diverses.....	2.000.000
	<u>151.523.000</u>

Ministère des Finances

Chapitre 361 - Personnel.....	1.299.907.000
" 362 - Matériel.....	181.300.000
" 364 - Transfert.....	25.000.000
" 365 - Dépenses diverses.....	595.300.000
	<u>2.101.507.000</u>

Ministère de l'Information et du Tourisme

Chapitre 371 - Personnel.....	112.077.000
" 372 - Matériel.....	96.000.000
" 374 - Transfert.....	<u>334.500.000</u>
	542.577.000

Total de la Section I.....13.282.488.000

SECTION II. - ACTION ECONOMIQUEMinistère du Plan et du Développement

Chapitre 401 - Personnel.....	264.680.000
" 402 - Matériel.....	207.674.000
" 404 - Transfert.....	<u>38.900.000</u>
	511.254.000

Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

Chapitre 411 - Personnel.....	207.112.000
" 412 - Matériel.....	68.255.000
" 414 - Transfert.....	<u>45.228.000</u>
	320.595.000

Ministère de l'Economie Rurale

Chapitre 421 - Personnel.....	1.008.413.000
" 422 - Matériel.....	323.770.000
" 424 - Transfert.....	<u>394.960.000</u>
	1.727.143.000

Ministère des Travaux Publics, de l'Urbanisme et des Transports

Chapitre 431 - Personnel.....	1.270.291.000
" 432 - Matériel.....	252.000.000
" 433 - Entretien.....	730.000.000
" 434 - Transfert.....	<u>359.000.000</u>
	2.611.291.000

Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique

Chapitre 441 - Personnel.....	143.670.000
" 442 - Matériel.....	107.100.000
" 444 - Transfert.....	<u>20.000.000</u>
	270.770.000

Total de la Section II. 5.441.053.000

SECTION III - ACTION CULTURELLE ET SOCIALEMinistère de l'Education Nationale

Chapitre 501 - Personnel.....	3.709.994.500
" 502 - Matériel.....	619.300.000
" 504 - Transfert.....	<u>931.429.500</u>
	5.260.724.000

Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation
des cadres

Chapitre 511 - Personnel.....	429.635.000
" 512 - Matériel.....	422.065.000
" 514 - Transfert.....	<u>209.300.000</u>
	1.061.000.000

Ministère de l'Education Populaire de la Jeunesse et des
Sports

Chapitre 521 - Personnel.....	138.117.000
" 522 - Matériel.....	<u>80.513.000</u>
	218.630.000

Ministère des Affaires Culturelles

Chapitre 531 (nouveau) - Personnel.....	65.194.000
" 532 (nouveau) - Matériel.....	34.906.000
" 534 (nouveau) - Transfert.....	<u>40.000.000</u>
	140.100.000

Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales

Chapitre 541 - Personnel.....	1.999.605.000
" 542 - Matériel.....	936.300.000
" 544 - Transfert.....	<u>314.600.000</u>
	3.250.505.000

Total de la Section III. 9.930.959.000

SECTION IV - DEPENSES COMMUNES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 601 - Personnel.....	220.000.000
" 602 - Matériel.....	450.000.000
" 604 - Transfert.....	3.002.000.000
" 605 - Dépenses diverses.....	<u>1.195.000.000</u>
Total de la Section IV.	4.867.000.000

Total du Titre III.....33.521.500.000
Total des Dépenses ordinaires.....35.675.000.000

b) Dépenses en capital

Dépenses en capital : Dix milliards cinq cent cinquante millions de francs (10.550.000.000 de frs) dont six milliards cinq cent soixante et onze millions de reports de la gestion précédente.

Total général des charges :

- Dépenses ordinaires.....	35.675.000.000
- Dépenses en capital.....	<u>10.550.000.000</u>
Total.....	46.225.000.000

III. Comptes et fonds spéciaux.

Article 5.- Il est ouvert dans les écritures du Trésorier Général le compte spécial du Trésor ci-après :

Comptes d'affectation spéciale : Caisse de péréquation des prix des carburants.

Article 6.- a/ Conformément au développement qui en est donné à l'annexe jointe à la présente loi, les ressources affectées aux comptes d'affectation spéciale pour l'année financière 1967-1968 sont évaluées à 26.237.000.000 de francs ;

b/ Les plafonds de crédit applicables aux comptes d'affectation spéciale pour l'année financière 1967-1968 s'élèvent à 26.237.000.000 de francs.

Ces plafonds de crédit sont ainsi répartis :

- Dette publique.....	3.300.000.000
- Dépenses en capital.....	22.937.000.000

Par dérogation aux dispositions de l'article 21 de l'ordonnance 63-01 du 15 Mai 1963 est autorisé le paiement direct sur le compte d'affectation spéciale "Frais de contrôle des organismes d'assurances" des traitements et indemnités du personnel affecté à ce contrôle.

Article 7.- Conformément au développement qui en est donné à l'annexe jointe à la présente loi, le montant des découverts autorisés en 1967-1968, pour les comptes de commerce est fixé à 235.000.000 de frs.

Par dérogation aux dispositions de l'article 21 de l'ordonnance n° 63-01 du 15 Mai 1963, est autorisé le paiement direct sur le compte d'exploitation de la Résidence Universitaire des salaires et indemnités des gens de service de la Résidence Universitaire.

Article 8.- Conformément au développement qui en est donné à l'annexe jointe à la présente loi, le montant des découverts autorisés en 1967-1968 pour les comptes de règlement avec les Gouvernements étrangers est fixé à 400.000.000 de francs.

Article 9.- Conformément au développement qui en est donné à l'annexe jointe à la présente loi, le montant des découverts autorisés en 1967-1968 pour les comptes d'opérations monétaires est fixé à 45.000.000 de francs.

Article 10.- Conformément au développement qui en est donné à l'annexe jointe à la présente loi, la charge des comptes de prêts pour 1967-1968 est évaluée à 5.260.000.000 de francs.

Ces charges se répartissent comme suit :

- Prêts aux établissements publics	2.000.000.000
- Prêts aux collectivités secondaires	1.160.000.000
- Prêts à divers organismes et particuliers	2.100.000.000

Article 11.- I. Conformément au développement qui en est donné à l'annexe jointe à la présente loi, les ressources affectées aux comptes d'avances pour 1967-1968 sont évaluées à 2.305.000.000 de francs.

II- Les plafonds de crédits applicables aux comptes d'avances pour 1967-1968 s'élèvent à 5.678.000.000 de francs.

III- L'excédent net des charges des comptes d'avances pour 1967-1968 s'élève à 3.373.000.000 de francs.

Article 12.- I - Les ressources affectées aux comptes de garantie et d'aval s'élèvent pour 1967-1968 à 100.000.000 de francs.

II- Les plafonds de crédit applicables aux comptes de garantie et d'aval pour 1967-1968 sont fixés à 100.000.000 de francs.

Article 13.- Compte tenu des dispositions des articles ci-dessus, l'excédent des charges des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 9.313.000.000 de francs.

Cet excédent de charges sera couvert par des ressources de trésorerie.

Le Président de la République est autorisé :

1°) à procéder, dans des conditions fixées par décret, à des émissions de titres à moyen et court terme pour couvrir l'ensemble des charges de trésorerie;

2°) à réescompter auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, les obligations cautionnées souscrites à l'ordre du Trésor ainsi qu'à recourir aux avances de la Banque Centrale dans les conditions fixées par l'article 15 des statuts de cet organisme.

IV - DISPOSITIONS DIVERSES

Article 14.- Le Président de la République est autorisé à accorder l'aval de l'Etat :

1°) aux prêts que la Caisse Centrale de Coopération Economique pourra consentir aux collectivités secondaires, aux établissements publics et aux sociétés d'économie-mixte dans la limite d'un plafond de prêts de 2.500.000.000 de francs ;

2°) aux prêts que la Banque Nationale de Développement du Sénégal pourra consentir aux établissements publics et aux sociétés d'économie-mixte dans la limite d'un plafond de prêts de 1.000.000.000 de francs ;

3°) aux prêts ou aux autres facilités de crédits qui pourront être consentis aux établissements publics et aux sociétés d'économie-mixte par d'autres organismes financiers nationaux, internationaux ou étrangers ainsi qu'aux crédits fournisseurs faisant l'objet d'une garantie de la part d'un organisme d'assurance crédit dans la limite d'un plafond de 4.000.000.000 de francs ;

4°) aux facilités de crédit dont pourra bénéficier la Banque Nationale de Développement du Sénégal pour le financement des programmes agricoles de la part de la Caisse Centrale de Coopération Economique et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, soit sous forme de prêt soit sous forme de réescompte, dans la limite d'un plafond de deux milliards de francs ; (2.000.000.000 de francs).

Article 15.- Il est institué un prélèvement de dix pour cent sur les recettes brutes de toutes les manifestations sportives ou culturelles organisées sur les installations sportives appartenant à l'Etat.

Le produit de ce prélèvement fera recette au compte spécial du Trésor "Fonds national d'aide aux Sports et à l'Education populaire".

Article 16.- Le produit des amendes de composition prévues aux articles 512 et suivants du Code de Procédure Pénale pour les infractions commises dans l'enceinte du Port autonome de Dakar fera l'objet d'une répartition dans les conditions suivantes :

10% au compte du budget général
90% au compte du budget du Port autonome de Dakar.

Article 17.- Pour le calcul du prélèvement sur le produit brut des jeux institué par l'article 13 de la loi n° 66-58 du 30 Juin 1966 portant organisation et réglementation des jeux de hasard, les établissements de jeux peuvent bénéficier :

- en premier lieu, d'un abattement normal maximum égal à 25% du produit brut des jeux pour tenir compte des dépenses d'investissement et d'équipement exposées pour la réalisation et le fonctionnement de l'établissement ;

- en second lieu, d'un abattement supplémentaire égal au maximum à 5% du produit brut des jeux en représentation des frais exposés pour l'organisation de spectacles artistiques de qualité.

Article 18.- Il est institué à compter du 1er Juillet 1967, une taxe para-fiscale frappant tous les tissus importés au Sénégal, à l'exception des écrus.

Cette taxe sera assise soit sur la valeur mercuriale des tissus visés à l'alinéa 1er lorsque cette valeur a été fixée, soit sur leur valeur CAF dans le cas contraire, et sera perçue lors du franchissement du cordon douanier.

Les règles applicables en matière de liquidation, de recouvrement et de contentieux sont celles suivies en matière de douanes.

Le produit de cette taxe sera versé à la Caisse de soutien des prix du coton.

Dakar, le 8 Juin 1967

Le Président de Séance,

Lamine GUEYE.-

A N N E X E

LISTE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR
 DONT LES OPERATIONS SONT AUTORISEES PAR LA LOI DE FINANCES
 1967 - 1968

Nomenclature	Recettes	Dépenses	Découvert autorisé
<u>I. Comptes d'Affectation spéciale.</u>			
Fonds national des retraites.....	3.000.000.000	3.000.000.000	néant
Fonds routier.....	1.200.000.000	1.200.000.000	-
Fonds d'équipement rural et de développement économique (F.E.R.D.E.S.)	82.000.000	82.000.000	-
Investissements sur subventions de la République française.	500.000.000	500.000.000	-
Investissements sur subventions de l'US/AID.....	250.000.000	250.000.000	-
Investissements sur prêts de la République française.....	2.600.000.000	2.600.000.000	-
Investissements sur prêts de l'US/AID.....	1.000.000.000	1.000.000.000	-
Investissements sur prêts du F.E.D.O.M.	2.500.000.000	2.500.000.000	-
Investissements sur prêts de la République Fédérale Allemande....	1.500.000.000	1.500.000.000	-
Investissements sur prêts du Royaume-Uni de Grande-Bretagne....	345.000.000	345.000.000	-
Investissements sur prêts de l'U.R.S.S.	1.650.000.000	1.650.000.000	-

Investissements sur prêts de l'I.D.A.	4.000.000.000	4.000.000.000	-
Autres investissements sur prêts étrangers.....	1.000.000.000	1.000.000.000	-
Compte de liquidation des opérations de l'ex-A.O.F.	300.000.000	300.000.000	-
Amendes disciplinaires infligées aux gens de mer	5.000.000	5.000.000	-
Frais de contrôle des organismes d'assurances	75.000.000	75.000.000	-
Fonds national d'aide aux sports et à l'éducation populaire.....	15.000.000	15.000.000	-
Fonds mutualiste de développement rural.....	800.000.000	800.000.000	-
Caisse de stabilisation des prix de l'arachide	2.500.000.000	2.500.000.000	-
Caisse de stabilisation des prix des céréales et d'encouragement aux productions vivrières.....	600.000.000	600.000.000	-
Caisse de péréquation des blés et farines.....	150.000.000	150.000.000	-
Caisse de péréquation des transports de l'arachide	500.000.000	500.000.000	-
Caisse de stabilisation des prix du sucre.....	1.000.000.000	1.000.000.000	-
Caisse de péréquation des prix des carburants.....	500.000.000	500.000.000	-
Caisse de soutien des prix du coton.....	50.000.000	50.000.000	-
Caisse d'encouragement à la pêche et à ses industries annexes.....	100.000.000	100.000.000	-

Compte d'affectation des services rétribués assurés par le personnel des services de sécurité	15.000.000	15.000.000	-
TOTAL.....	26.237.000.000	26.237.000.000	
<hr/>			
II.- Comptes de commerce:			
Fonds d'approvisionnement des magasins.....	500.000.000	500.000.000	200.000.000
Compte d'exploitation du navire "Léon Coursin"...	15.000.000	15.000.000	-
Compte d'exploitation de la Résidence de l'Ecole Normale Supé- rieure.....	30.000.000	30.000.000	5.000.000
Opérations à caractère industriel et commercial effectuées par l'armée	100.000.000	100.000.000	25.000.000
Opérations à caractère industriel et commercial des chantiers de servi- ce civique.....	25.000.000	25.000.000	5.000.000
TOTAL.....	670.000.000	670.000.000	235.000.000
<hr/>			
III.- Compte de règle- ment avec Etats étrangers	-	-	-
Compte de règlement relatif à l'accord de paiement Sénégal-gui- néen.....	-	-	250.000.000
Compte de règlement relatif à l'accord de paiement Sénégal-malien	-	-	100.000.000
Compte de règlement relatif à l'accord Sénégal-mauritanien de coopération entre services du Trésor	-	-	50.000.000
TOTAL.....			400.000.000

IV.- Comptes d'Opérations monétaires.....	-	-	-
Comptes des pertes et bénéfiques de changes...	-	-	20.000.000
Comptes des produits et charges des emprunts d'Etat.....	10.410.000.000	10.435.000.000	25.000.000
TOTAL.....	10.410.000.000	10.435.000.000	45.000.000
<hr/>			
V.- Comptes de prêts			
Prêts aux établissements publics.....	-	2.000.000.000	2.000.000.000
Prêts aux collectivités secondaires.....	20.000.000	1.180.000.000	1.160.000.000
Prêts à divers organismes et particuliers	400.000.000	2.500.000.000	2.100.000.000
TOTAL.....	420.000.000	5.680.000.000	5.260.000.000
<hr/>			
VI.- Comptes d'avances			
Avances aux établissements publics.....	-	2.550.000.000	2.550.000.000
Avances à divers budgets et comptes.....	200.000.000	300.000.000	100.000.000
Avances aux collectivités secondaires.....	-	3.000.000	3.000.000
Avances à divers organismes et particuliers	2.100.000.000	2.820.000.000	720.000.000
Avances pour rapatriement.....	5.000.000	5.000.000	-
TOTAL.....	2.305.000.000	5.678.000.000	3.373.000.000
<hr/>			
VII.- Comptes de garantie et d'avals.....	100.000.000	100.000.000	-
RECAPITULATION			
Comptes d'affectation spéciale.....	26.237.000.000	26.237.000.000	-
Comptes de commerce	670.000.000	670.000.000	235.000.000

16.-

Comptes de règlement avec les Etats étrangers:	-	-	400.000.000
Comptes d'opérations monétaires.....	10.410.000.000	10.435.000.000	45.000.000
Comptes de prêts	420.000.000	5.680.000.000	5.260.000.000
Comptes d'avances	2.305.000.000	5.678.000.000	3.373.000.000
Comptes de garanties et d'avals.....	100.000.000	100.000.000	-
TOTAL.....	40.142.000.000	48.300.000.000	9.313.000.000